

LE CESER OCCITANIE ET L'ANALYSE BUDGÉTAIRE : COMPARAISONS INTERRÉGIONALES ET PRÉCONISATIONS



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 16 décembre 2025

Le Conseil Économique, Social et Environnemental régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil régional, avec lequel il constitue le Conseil régional.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente du Conseil régional ou d'une auto saisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 16 décembre 2025

AVIS

**LE CESER OCCITANIE ET L'ANALYSE BUDGÉTAIRE :
COMPARAISONS INTERRÉGIONALES ET PRÉCONISATIONS**

Adopté

Rapporteur : **Monsieur Hubert FAURE**

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

AVIS
LE CESER OCCITANIE ET L'ANALYSE BUDGÉTAIRE :
COMPARAISONS INTERRÉGIONALES ET PRÉCONISATIONS

EXPLICATIONS DE VOTE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Monsieur le Rapporteur général du budget, Président de la Commission des Finances du Conseil régional, représentant Madame la Présidente de Région, Cher Stéphane,
Monsieur le Directeur adjoint de la Direction des Finances et du Contrôle de gestion, Cher Bernard,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui à Toulouse pour notre dernière assemblée plénière de l'année.

Nos travaux s'articuleront autour de 3 projets d'avis présentés pour débat et vote :

- deux avis sont portés par la Commission *Finances, Politiques contractuelles, Fonds européens, Suivi et évaluation des politiques publiques* présidée par Karen SERRES : Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2026 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée rendu sur saisine obligatoire et dont la rapporteure est Myriam MAURY ; Le CESER Occitanie et l'analyse budgétaire : comparaisons interrégionales et préconisations, projet d'Avis réalisé dans le cadre d'une autosaisine et le rapporteur est Hubert FAURE.

- Avons-nous besoin d'une macro-région ? Avis rendu en réponse à la saisine de la présidente de Région de mai 2024 intitulée « La reconnaissance de la macro-région Méditerranée (Eurorégion des Baléares à l'Italie – arc Méditerranée ouest et régions pyrénéennes), avec un enjeu crucial sur les mobilités ». Cet Avis a été élaboré par la Commission *Aménagement du territoire – Politiques environnementales – Mobilités – Infrastructures – Logement* présidée par Michel COLOMBIÉ ; la rapporteure est Claudine GAMBET.

Avant de débiter nos travaux, permettez-moi de souligner le travail que nous avons produit tous ensemble pour cette 2^e année de la mandature en contribuant chaque jour par votre implication et détermination aux expressions du CESER. Je m'adresse donc à vous, mesdames et messieurs membres de l'Assemblée mais aussi à tous ceux présents ou non, à l'équipe administrative du CESER qui ne ménage pas ses efforts pour que nous gardions le cap, aux élus de la Région qui répondent toujours favorablement à nos sollicitations ainsi qu'aux équipes administratives du Conseil régional. Cher Stéphane, Cher Bernard merci pour votre constante disponibilité, votre engagement à nos côtés dans nos travaux budgétaires. Nous saluons la qualité de présentation des documents budgétaires et la pédagogie dont vous faites preuve pour une bonne appréhension de ces documents, ce qui n'est pas toujours facile.

En début d'année, les CESER ont été menacés de suppression. Nous avons su nous mobiliser pour être toujours acteurs de cette démocratie régionale que nous voulons renforcer en lien avec l'exécutif régional et les élus régionaux. C'est d'ailleurs le sens du manifeste « Chemin d'avenir » que les CESER de France métropolitaine et d'Outre-mer ont adopté le mois dernier, dans lequel nous formulons 5 pistes d'évolution dans le fonctionnement des CESER. Un débat sera engagé prochainement avec la présidente de Régions de France, qui a été destinataire du document, et les président(e)s de Région. CESER et Conseil régional, nous avons cette chance de représenter deux assemblées constitutives de la Région soulignant l'importance de l'exercice de la démocratie régionale, à une époque où la démocratie reste fragile. Il est crucial de maintenir notre énergie pour servir le territoire régional et ses habitants, tout en valorisant nos travaux.

Occitanie résiliente

Comme vous le savez et tel qu'annoncé lors de notre dernière assemblée plénière, le Conseil régional a élaboré une feuille de route pour les prochaines années, Occitanie résiliente. Elle a été adoptée le 14 novembre dernier.

Neuf plans d'actions sont prévus dans le cadre d'Occitanie résiliente. Nous préparons les réponses aux saisines de la présidente de Région sur les volets souveraineté alimentaire et souveraineté numérique, attendues par le Conseil régional pour juin 2026 (les plans sur ces sujets devant être présentés pour adoption à l'assemblée plénière du 4 juin 2026). Notre assemblée plénière est programmée le 2 juin.

Souveraineté alimentaire

La question de la souveraineté alimentaire est au cœur de l'actualité, constituant un enjeu stratégique majeur pour la France ; c'est bien entendu le cas pour l'Occitanie, région agricole. Dans le plan Occitanie résiliente, il est rappelé que depuis près de dix ans, l'Occitanie se mobilise pour mettre son économie au service de l'humain et de l'emploi, en étant la première région en euro investi par habitant en matière d'industrie, d'agriculture et de tourisme. Les politiques régionales sont orientées vers une économie diversifiée qui produit localement, qui crée des richesses.

Notre avis qui est en cours de préparation s'intègre à l'action de l'État qui travaille actuellement à l'élaboration d'un grand plan national d'objectifs de production et de transformation de l'agriculture française pour les dix prochaines années en collaboration avec toutes les filières et qui devra s'aligner avec des stratégies nationales existantes (Plan Ecophyto, Stratégie nationale bas carbone, Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat) ; des déclinaisons territoriales sont prévues. Le rapport final va être rendu à la fin du 1^{er} semestre 2026.

En effet, la ministre de l'Agriculture a lancé le 8 décembre les conférences sur la souveraineté alimentaire, visant à renforcer le marché intérieur et les exportations de l'agriculture française. Face à une balance commerciale agricole qui ne cesse de se dégrader et une dépendance accrue aux importations de produits alimentaires, la France, malgré sa vaste surface agricole, ne couvre plus sa consommation. Quant à notre balance commerciale, elle ne cesse de s'effondrer et la France est passée de la deuxième à la sixième place mondiale en exportations agroalimentaires depuis 2000. Les causes incluent la hausse des prix de certaines matières premières, les tensions commerciales avec la Chine et les États-Unis, et un manque d'infrastructures.

Lors de ce lancement, tous les syndicats agricoles ont boycotté le discours de la ministre de l'Agriculture. En effet, la colère des agriculteurs gronde ; ils dénoncent les abattages sanitaires imposés dans le cadre de la dermatose nodulaire contagieuse des bovins apparue en France fin juin, l'avenir de la PAC. Les agriculteurs se sont mobilisés la semaine dernière contre les abattages sanitaires, du Jura aux Pyrénées. À la suite de la manifestation dans l'Ariège à Borde-sur-Arize le 11 décembre contre l'abattage de plus de 200 vaches, le ministère de l'Agriculture a annoncé l'instauration d'une nouvelle zone réglementée face à la dermatose nodulaire contagieuse concernant les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Aude, des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, dans laquelle la vaccination de tous les bovins est obligatoire et intégralement prise en charge par l'État.

Il faut savoir que si une vaccination totale du cheptel français venait à être envisagée, cela aurait des conséquences pour la filière qui ne pourrait plus commercer...il faudrait stopper temporairement les exportations. Une négociation va s'ouvrir avec l'Italie.

Une manifestation d'ampleur des agriculteurs est prévue à Bruxelles ce 18 décembre.

Notre avis doit contribuer à donner une vision systémique et prospective du système alimentaire régional dont les crises récentes ont révélé les vulnérabilités, en articulant production, transformation, distribution et consommation, dans une logique de cohérence territoriale et de transition écologique. Nous ferons des propositions opérationnelles pour le futur plan régional « Souveraineté alimentaire », intégrant les enjeux de durabilité, de santé publique et d'équité sociale.

Nous avons été sollicités pour émettre un avis sur deux rapports d'Occitanie résiliente présentés à l'assemblée plénière du Conseil régional du 18 décembre : Plan résilience Eau et Désenclavement des

territoires et mobilités décarbonées. Le CESER a pris acte de ces rapports. Il se satisfait de constater que le Plan résilience Eau s'aligne avec ses précédents travaux sur la gestion durable de l'eau (*Avis sur les SDAGE de 2021, manifeste pour une gestion durable et innovante de l'eau en Occitanie de février 2025 (CESER et acteurs économiques), Avis sur la reconnaissance des spécificités de l'agriculture méditerranéenne dans la prochaine PAC de juin 2025*). Concernant le désenclavement des territoires et les mobilités décarbonées, le CESER soutient aux côtés du Conseil régional les projets de lignes ferroviaires à grande vitesse, considérés comme essentiels pour la transition écologique, l'aménagement du territoire, et l'attractivité économique. De plus, le CESER dans son *Avis Carburants alternatifs pour les mobilités, un enjeu majeur et stratégique pour l'Occitanie !*, met en avant l'importance des carburants alternatifs pour la décarbonation et le développement économique local, affirmant que cela représente une opportunité pour renforcer la souveraineté énergétique et promouvoir une économie circulaire. Le Conseil régional est ainsi appelé à maintenir ses efforts dans cette direction.

Les avis en cours sur saisine de la Présidente de Région sur l'école publique, les enjeux de la filière spatiale en Occitanie et sur le dialogue entre sciences et société pourront alimenter des plans en cours dans le cadre d'Occitanie résiliente.

Quelques éléments du contexte politique, économique et social de notre pays

Aurons-nous un budget ? Saurons-nous respecter nos engagements européens ? Quel calendrier pour rétablir nos finances publiques ? car « un pays qui ne compte pas est un pays qui ne compte plus », pour reprendre la terrible mais lucide formule de l'ex-commissaire européen Thierry BRETON.

Le spectacle depuis 6 mois de l'Assemblée nationale avec ses 11 groupes et 30 francs-tireurs qui confondent les agences de l'État avec les assemblées consultatives de la République et l'histoire de la décentralisation, ressemble au concours Lépine de la création chaque jour d'impôts nouveaux.

La problématique aujourd'hui est que l'aspiration de chaque Français est cultivée et transformée pour en faire autant de politique de dépenses et pour capter l'électorat en vue des prochaines échéances.

Les besoins de la France sont simples à rappeler : pour ne plus appauvrir le peuple français, il faut créer plus de richesses et valoriser le travail pour tous ; il faut plus de compétitivité et donc plus d'investissements pour développer une économie de production, accompagnée des services nécessaires qui sont liés... et de solides services publics d'éducation, de santé notamment.

Le record d'impôts prolonge le record de dépenses et de pauvreté. Il faut grossir la création des richesses pour pouvoir partager un gâteau plus gros, sinon nous accroîtrons le chômage des jeunes et des seniors.

Le fiscalisme dans un seul pays nous fait descendre au plus bas de l'échelle européenne. Or notre pays, comme les autres pays en Europe, doit faire des efforts pour trouver les investissements nécessaires pour notre défense et la sécurité en Europe. Le parapluie américain ne fonctionne plus, notre autonomie stratégique n'est plus une option, ce que nous avons eu le courage d'exprimer le 2 mars 2022 après l'envahissement de l'Ukraine. La Chine, la Russie et les USA sont attachés au démembrement de la communauté européenne qui nous a assuré depuis 80 ans la paix, la coopération et la prospérité.

Lorsque l'on regarde les résultats économiques dans les dictatures et les conséquences des discours démagogiques, on aperçoit qu'une fois au pouvoir, c'est la disparition des libertés, des conséquences dramatiques pour l'attractivité des pays, la défense du bien commun, et une extension de l'appauvrissement !

Quand il n'y a plus de croissance, les gens sont certes plus égaux mais dans la pauvreté... C'est ce qui a provoqué la chute de l'Union soviétique. Or nous devons investir pour le changement climatique, l'innovation, la recherche et donner ainsi à la jeunesse et aux familles l'envie d'avoir des enfants, car si

nous ne mesurons pas et ne prenons pas en charge le vieillissement de la population et ses conséquences, la natalité s'affaiblit encore et notre pays aussi !

L'Occitanie en sera la première victime en raison de l'importance de la population qui fait le choix de vivre chez nous !!! Alors que nous voyons des actifs quadragénaires partir habiter en Espagne ou au Portugal et qui gèrent par le télétravail leur vie quotidienne et leurs activités professionnelles !!!

L'enjeu des formations, des qualifications à travers la saisine de la Présidente de la Région est fondamental pour se redresser ; de meilleures qualifications pour les femmes et les hommes permettent de meilleurs salaires et que le travail paie !

Les politiques de construction, d'accès à un logement pour tous sont donc d'une extrême urgence à condition d'y accorder les financements nécessaires, comme tous les rapports du CESER le disent ainsi que les bailleurs sociaux !

C'est aussi l'enjeu de la saisine de la Présidente de Région (mais aussi une préoccupation du président de la République) pour combattre les fake news et défendre l'innovation, la science et le progrès, c'est-à-dire combattre les lumières et les valeurs de la République dont la laïcité. Le groupe de travail mis en place pour préparer une contribution dans les délais demandés par la Présidente et l'agilité du CESER pour travailler ensemble montrent notre attachement à répondre à un enjeu de société, et la nécessité de faire contribuer la société civile pour défendre un enjeu de civilisation et le détournement des réseaux sociaux pour diffuser des fausses informations et mettre en péril nos valeurs, notre histoire et l'avenir de la jeunesse. J'en remercie la présidente mais aussi les commissions du CESER qui savent dans un temps court croiser des réflexions internes et les auditions nécessaires auprès des milieux scientifiques et universitaires.

Les Orientations budgétaires 2026

La Région sera-t-elle en mesure de mettre en œuvre son nouveau plan de développement en faveur d'une région plus durable, solidaire et prête à affronter les défis climatiques ? Elle va voter dans 2 jours ses orientations budgétaires pour 2026 et le budget en février 2026.

Le CESER a donné son avis obligatoire sur les orientations budgétaires 2026 de la Région comme il le fait chaque année et a été très attentif aux engagements pris et à ce que les plus fragiles soient préservés des conséquences des ajustements budgétaires.

Le projet de loi de finances 2026 (PLF 2026) doit être adopté au plus tard fin décembre. Ces orientations budgétaires de la Région pour 2026 ont été établies dans le contexte économique et budgétaire compliqué et d'instabilité politique que nous connaissons. Le PLF 2026 a pour objectif de réduire le déficit public à 4,7 % (soit 144 Mds €) avec un effort attendu des collectivités territoriales à hauteur de 4,6 à 7,4 milliards d'euros pour cette année ; or la part des collectivités dans le poids de la dette publique n'est que de 10 %, ce qui soulève des questions sur l'équité de cet effort. Pour la Région Occitanie, cela correspondrait à une réduction de 144 millions d'euros de ressources disponibles (baisse de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) liée au financement du Ségur de la santé), des dotations apprentissage et du fonds vert. De plus, le gel de la TVA tend à se transformer en quasi-dotation.

Le CESER souligne l'engagement de la Région envers une gestion financière responsable malgré une baisse des recettes, maintenant un niveau élevé d'autofinancement.

La Région met en avant au travers d'une hausse budgétaire continue, des initiatives éducatives pour combattre les inégalités sociales, les déterminismes sociaux, avec un focus sur la lutte contre le décrochage scolaire et le soutien à l'accès numérique (poursuite de la stratégie de l'Aller vers avec des actions d'informations sur les métiers et les secteurs d'activité, dotations et investissements pour les lycées publics et le numérique éducatif, soutien aux familles via la Carte Jeune...). L'importance du sport comme vecteur de cohésion et de vitalité territoriale est mise en avant, avec un soutien aux clubs sportifs, l'encouragement à l'organisation de manifestations sportives, de la pratique sportive chez les jeunes, la poursuite du soutien aux équipements sportifs et aux CREPS.

L'avis du CESER en cours d'élaboration sur l'école publique *se concentrera sur les obstacles spécifiques en Occitanie, tels que le décrochage scolaire et la mixité sociale. L'accent sera mis sur l'identification et la valorisation des pratiques pédagogiques innovantes pour proposer des solutions opérationnelles afin de rendre l'école publique plus équitable et inclusive.* Celui sur l'héritage de l'après JOP 2024 fera état des retours sur investissement pour les populations et territoires et évoquera l'ambition de placer le sport et l'activité physique au cœur des politiques de transition et de cohésion sociale.

Les incendies dans l'Aude sont venus rappeler la vulnérabilité de l'Occitanie face au changement climatique, incitant à la mise en œuvre d'une démarche de résilience. Le plan résilience Eau qui devrait être adopté lors de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 18 décembre répond à la nécessaire préservation de la ressource en eau. En 2026, l'accent sera mis sur la transition climatique, le renouvellement générationnel en agriculture et des projets innovants pour l'alimentation. La viticulture est en crise, la Région poursuivra la mise en œuvre du contrat de filière en fixant une stratégie commune permettant d'unir la filière, constituée en consortium, autour d'un message commun et offensif.

Il y a 4 ans, le CESER alertait déjà sur les défis de la région concernant la question de l'eau en s'appuyant sur les projections démographiques. Ceux qui nous ont critiqués à ce moment-là ne sont pas les mieux placés pour nous expliquer aujourd'hui comment nous en sortir car la PRÉVENTION coûte moins cher que la réparation.

Le secteur des infrastructures ferroviaires subit des contraintes budgétaires, mais la Région s'engage à financer des projets de réouverture de lignes, les lignes nouvelles à grande vitesse (Bordeaux -Toulouse et Montpellier-Perpignan) ainsi que les premiers travaux nécessaires à la mise en œuvre des projets de Services Express Régionaux Métropolitains (SERM). Le port de Port-La Nouvelle se transforme pour devenir un leader de la transition énergétique, axé sur le développement du fret ferroviaire.

Le CESER doit aussi s'intéresser aux enjeux du ferroviaire pour la desserte du Massif central.

Les initiatives dans le domaine de la formation professionnelle visent à répondre aux tensions de recrutement et à accompagner la transformation écologique : développement d'un nouveau modèle d'accompagnement des opérateurs de formation, nouveau Plan Régional de Formation (PRF) pour la période 2027-2030, poursuite des investissements pour lever les freins à l'accès à la formation et à l'emploi : rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, Revenu Écologique Jeunes (REJ), Aide à la Garde d'Enfants (AGE).

Les efforts pour dynamiser l'industrie et soutenir l'innovation continuent :

- lancement de la nouvelle démarche Occitanie, Terre des nouvelles Industries, dans le cadre de la gouvernance spécifique des Territoires d'industrie ;
- lancement du Hub de la transformation industrielle qui rendra plus lisibles et efficaces les soutiens dédiés au renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles ;
- création du Technocampus Hydrogène à Toulouse illustre l'accent mis sur la recherche et l'innovation, plus grand centre de recherche, de transfert technologique et de formation de France dédié à l'hydrogène.

La Région poursuivra son soutien aux Villes universitaires d'équilibre (VUE). Par ailleurs, la Région intensifiera en 2026 son action autour de la formation d'ingénieurs et techniciens (Métiers de demain).

La Région poursuit sa transition vers des solutions de logiciels alternatifs et l'expérimentation de solutions d'intelligence artificielle, pour augmenter l'autonomie technologique de la Région, visant à réduire les coûts et l'impact environnemental, avec l'objectif ultime de sortir du giron des Gafam d'ici 2029.

Mais nous devons reconnaître comme le fait le Président d'Airbus les retards dans la production de l'hydrogène vert comme carburant de synthèse. Le vol d'un Airbus est retardé à 2035, Bosch fermera

le site de Rodez dédié à la fabrication des batteries à hydrogène pour les camions réfrigérés, car il n'y a pas de commande ni de soutien financier de l'Europe pour la conversion de la flotte de camions... et Alstom retarde la construction de moteurs à hydrogène pour des raisons techniques et de maturité de la technologie.

Bien que le CESER relève ces continuités ou nouveautés, il exprime plusieurs points de vigilance face au resserrement des ressources :

- un risque accru de retards dans les versements des subventions, ce qui aurait un impact direct sur les bénéficiaires, notamment les associations, les entreprises, les collectivités partenaires et les structures de santé ;
- une fragilisation du tissu associatif régional est à craindre, en raison de la complexité des dossiers de financement par appels à projets et de la fin des financements pérennes pour les dépenses de fonctionnement ;
- la nécessité de prioriser les compétences régionales, comme l'exige la loi NOTRe de 2015, cela est déterminant dans ce contexte ;
- la nécessaire anticipation de la prochaine programmation européenne 2028-2034, surtout avec la recentralisation annoncée des fonds structurels.

Le CESER demande également que sa contribution à l'évaluation des politiques publiques du Conseil régional soit rendue systématique en application de l'article L4134-1 du CGCT, afin de juger de l'efficacité et de l'efficience de ces politiques dans l'utilisation des fonds alloués, avec pour objectif d'améliorer et d'éclairer la décision publique.

CESER Occitanie et l'analyse budgétaire : comparaisons interrégionales et préconisations

Restant dans ce cadre budgétaire, le CESER présente l'avis intitulé *Le CESER Occitanie et l'analyse budgétaire : comparaisons interrégionales et préconisations*. La Commission Finances du CESER a voulu interroger ses pratiques, établir un état des lieux des procédures, des acteurs et des méthodes de travail, et d'autre part, comparer ces pratiques à celles d'autres CESER afin d'identifier les convergences, les écarts et les leviers d'amélioration possibles. Les CESER de France métropolitaine et d'Outre-mer ont contribué à nos travaux, sur la base du volontariat, au travers d'auditions ou de réponse à un questionnaire en ligne. Cinq CESER (*Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, La Réunion, Normandie*) ont participé aux auditions, tandis que quatorze réponses au questionnaire ont été recueillies (*Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Hauts-de-France, La Réunion, Mayotte, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Polynésie française, Région Sud, Saint-Martin*) constituant un échantillon représentatif.

Au regard de ces enseignements, plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés :

- Associer le CESER aux processus budgétaires relatifs aux Décisions modificatives (DM) et au compte administratif, avec la formulation d'un Avis préalable à l'Assemblée plénière régionale ;
- Renforcer l'analyse de l'impact budgétaire des financements régionaux vers les agences ;
- Obtenir de la Région un retour formalisé sur la prise en compte des recommandations du CESER ;
- Porter à 14 jours ouvrés minimum les délais de transmission des documents ;
- Moderniser la communication budgétaire (supports numériques, capsules vidéo, présence sur les réseaux sociaux) ;
- Créer une instance partenariale d'évaluation des politiques publiques pilotée par la Région et associant le CESER.

La macro-région Méditerranée

La Méditerranée offre aujourd'hui un paysage avec un ensemble géopolitique sous tensions et fracture, un espace où le réchauffement climatique, plus qu'ailleurs dans le Monde, menace les grands équilibres environnementaux, une région où les inégalités de développement économique et social se creusent chaque jour davantage. Aux urgences et aux périls qui s'accumulent sur ce petit espace, pour renforcer la coopération dans cet espace, plusieurs régions de France telles que Sud/PACA, la Corse, l'Occitanie et d'Espagne ont souhaité dès 2022 avancer vers la mise en place d'un instrument macrorégional qui contribuera au dialogue entre l'UE, les États et Régions du pourtour méditerranéen. Certains sujets, environnementaux notamment, sont considérés comme prioritaires. C'est le cas notamment de l'eau, l'énergie, l'agriculture durable, et les transports maritimes.

Le principe d'un projet de macro-région Méditerranée a été adopté en mai 2023 par le Parlement européen et le Comité européen des Régions, qui vise à identifier des solutions communes avec l'ensemble des Régions méditerranéennes en vue de répondre aux défis climatiques et sociétaux en Méditerranée à travers des projets concrets.

Cette démarche commune doit permettre de favoriser la complémentarité entre les dispositifs mis en place par l'UE, les États et les Régions et d'éviter notamment les chevauchements entre les programmes européens existant sur la zone euro-méditerranéenne. Les régions estiment qu'il est urgent de ne plus fonctionner que pour soi mais d'agir collectivement pour relever les défis auxquels est confronté cet espace méditerranéen.

La Présidente de Région nous a saisis en mai 2024 pour avoir notre avis sur la question de « la reconnaissance de la macro-région Méditerranée (*Eurorégion des Baléares à l'Italie – arc Méditerranée ouest et régions pyrénéennes*), avec un enjeu crucial sur les mobilités ».

Située entre la Méditerranée, l'Espagne et le cœur de la France, la région Occitanie s'impose comme un carrefour essentiel des échanges européens, portée par une politique régionale ambitieuse visant à renforcer son attractivité et à optimiser ses infrastructures.

Avec un positionnement géographique privilégié entre l'Atlantique et la Méditerranée, elle se structure autour de filières économiques dynamiques, allant de l'aéronautique, du ferroviaire aux énergies renouvelables. De plus, sa situation favorise la coopération transfrontalière, notamment avec l'Espagne. La région est ainsi au cœur de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée qui comprend l'Occitanie, la Catalogne et les Îles Baléares ; des projets communs y sont discutés et mis en œuvre.

Sur le plan logistique, l'Occitanie est dotée de hubs de transport performants : le port de Sète, cinquième port méditerranéen français avec 5,8 millions de tonnes de marchandises, joue un rôle clé dans le transit de marchandises. Parmi les principales filières d'activités, il y a le terminal pétrolier, le terminal agroalimentaire, le terminal de vrac industriel, le terminal roulier avec la Turquie, le terminal de véhicules neufs et d'occasion. Il y a également un réseau ferroviaire dense avec des lignes de fret comme la ligne Perpignan-Cerbère, essentielle pour les échanges transfrontaliers avec l'Espagne. Le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) est un grand projet d'infrastructure prolongeant l'itinéraire grande vitesse français entre Bordeaux vers Toulouse et vers l'Espagne. À noter qu'une ligne ferroviaire directe entre les ports de Sète et de Calais inaugurée fin novembre doit permettre de retirer de la route au profit du train environ 40.000 camions chaque année. Cela va désaturer les routes où circulent des camions venus d'Espagne et d'ailleurs. C'est une véritable avancée pour la décarbonation des transports.

Le CESER a d'abord défini ce qu'est une macro-région. Il rappelle ainsi dans son Avis que la mise en œuvre d'une macro-région, espace de coopération entre États auquel peuvent s'associer des collectivités territoriales et des pays tiers, nécessite qu'elle soit structurée autour de trois ou quatre piliers partagés par ses membres ayant pour but de peser auprès des instances européennes, de porter des projets et d'aller chercher des financements.

Pour l'heure, la macro-région Méditerranée est un projet en gestation. Elle n'existe pas et pour devenir réalité, elle devra être validée par les États la composant et donc par l'État français – ce qui est loin

d'être acquis - , puis par la Commission européenne. Aussi le CESER s'est interrogé sur l'utilité de créer ou non une macro-région, formulant quelques recommandations, et a rappelé que d'autres moyens existent pour bénéficier de fonds européens sur des projets communs. Cela nous oblige à réfléchir au bilan des coopérations qui existent depuis la création de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée.

L'urgence aujourd'hui est d'avancer sur la réalisation par le ferroviaire et des lignes mixtes pour le ferroutage, pour soulager les autoroutes et routes traversées par la colonne de camions qui viennent du sud de l'Espagne et se retrouvent sur l'autoroute A9, A61 et A7 via la vallée du Rhône, et le fret maritime...qui nécessite un travail spécifique des commissions concernées.

Mais j'ajoute que notre travail sur l'adaptation de notre agriculture au regard du modèle méditerranéen dans la nouvelle PAC conjugué à nos travaux pour une autonomie alimentaire, doivent nous permettre de faire aussi du Sud-Ouest le jardin de l'Europe pour ne plus importer des salades, des tomates et des fraises d'Espagne et du Maroc sans goût ni saveur !

Festival de la laïcité

Dans le même temps nous avons su répondre à l'invitation de Carole DELGA aux événements expos et débats organisés dans le cadre des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905 sur la laïcité.

Le stand avec le sigle du CESER a pu faire la promotion de l'association Jean Calas de notre ami Claude DUPUY, de l'initiative d'Alain RADIGALES portant sur la question de la laïcité dans les hôpitaux et la sécurité des médecins et personnels victimes de violences et d'agressions, et plus généralement des échanges avec les associations présentes dont la FCPE avec Beatriz MALLEVILLE, SOS Racisme ou encore la Ligue de l'enseignement qu'a longtemps présidé Hélios GONZALO ; étaient aussi présents Olivier-Ronan RIVAT et Jérôme CAPDEVIELLE, nous étions une bonne dizaine de conseillers à participer à cet événement.

Nos convictions seront durables, le CESER occupe bien sa place au Conseil régional de la laïcité et des valeurs républicaines.

Je vous remercie de votre écoute.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 16 décembre 2025**

AVIS

**LE CESER OCCITANIE ET L'ANALYSE BUDGÉTAIRE :
COMPARAISONS INTERRÉGIONALES ET PRÉCONISATIONS**

Adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 151

Rapporteur : Monsieur Hubert FAURE

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Finances – Politiques contractuelles – Fonds européens – Suivi et évaluation des politiques publiques »

Le bureau

Présidente

Karen SERRES

Vice-Président

Florian PASCUAL

Vice-Présidente

Sabine VENIEL-LE NAVENNEC

Les autres membres

Marc BORNERAND
Spelca BUDAL
Cédric CABANES
François CAZES
Sophie COLLARD
Francis DECOUCUT
Hubert FAURE
Michel FRANQUESA
Chrystèle GAILLAC
Sophie GARCIA
Valérie GUITTARD
Samuel HERVE
Claudie HOUSSARD
Philippe LAFFORGUE
Emeline LAFON
Jean-Pierre LHERM
Marie-Martine LIMONGI

Lionel LOREAUX
Beatriz MALLEVILLE
Cédric MARROT
Franck MARY-MONTLAUR
Sabine MASERATI
Myriam MAURY
Jean-Jacques MINANA
Laurent NGUYEN
Martine PEDULLA
Yann PUECH
Florence PRATLONG
Michel RAFFI
Olivier RASTOUIL
Géraldine RUSCASSIER
Karine SABAH
Bastien TOULEMONDE

La Commission adresse ses remerciements aux CESER et Conseils de même nature, volontaires, qui par leur audition et/ou leur participation à un questionnaire en ligne ont alimenté sa réflexion :

▪ Phase 1 : Auditions – 5 CESER

- **CESER Bourgogne-Franche-Comté** : M. Sylvain MARMIER, Vice-président délégué du Bureau et M. Frédéric GILLOT, chargé de mission ;
- **CESER Bretagne** : Mme Fanny TARTARIN, Directrice du CESER Bretagne, et M. Pierre YACGER, Directeur adjoint ;
- **CESER Centre-Val de Loire** : M. Frédéric DE KONINCK, Directeur du CESER, M. Jean-Yves BRUN, rapporteur délégué au budget, et Andy SAFFAF, chargé de mission ;
- **CESER La Réunion** : M. Fabrice HANNI, Président de la commission des finances, et M. Rémy MEIN, chargé de mission ;
- **CESER Normandie** : Mme Caroline VOLLE, Présidente de la commission des finances, M. Jean- Pierre GIROD , rapporteur général du budget, et Mme Claire COULIBALY, chargée de mission ;

▪ Phase 2 : Réponses au questionnaire en ligne - 14 CESER et Conseils de même nature

- **CESER Bourgogne-Franche-Comté**
- **CESER Bretagne**
- **CESER Centre-Val de Loire**
- **CESEC de Corse**
- **CESER Grand Est**
- **CESER Hauts-de-France**
- **CESER La Réunion**
- **CESER Mayotte**
- **CESER Normandie**
- **CESER Nouvelle-Aquitaine**
- **CESER Pays de la Loire**
- **CESEC de Polynésie française**
- **CESER Région Sud**
- **CESC Saint-Martin**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I. LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE DU CESER OCCITANIE : DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT	3
1. La composition du CESER Occitanie	3
a) La répartition des 170 membres	3
b) Les différents organes.....	3
2. Le calendrier du cycle budgétaire	4
a) Les délais de transmission	4
b) Le calendrier budgétaire annuel.....	5
3. Procédures et fonctionnement : description du cycle budgétaire	6
a) Les différents documents budgétaires	6
b) Le cycle budgétaire s'étend sur 18 mois : exemple de l'exercice 2023 à 2024.....	7
4. Les acteurs intervenant dans l'élaboration d'un Avis budgétaire du CESER	9
5. Les autres champs d'intervention de la commission des finances	12
a) La contribution à l'évaluation des politiques publiques.....	12
b) Les budgets spécifiques : budgets verts, budgets sensibles au genre.....	13
c) Les fonds européens et les politiques contractuelles.....	13
6. Interface avec les services de la Région Occitanie	13
a) Les relations avec l'administration du Conseil régional.....	13
b) La direction des finances du Conseil régional	14
c) Le rapporteur général du budget du Conseil régional.....	14
7. Communication/diffusion des Avis budgétaires.....	14
8. Évaluation du fonctionnement de la commission des finances du CESER Occitanie dans le cadre du processus budgétaire : forces et limites	16
a) Les relations avec l'administration régionale et les élus	16
b) Cohérence et valorisation des Avis de la commission des finances	16
c) L'absence de saisine sur l'analyse du compte administratif et les décisions modificatives.....	17
d) Organisation et communication des travaux budgétaires.....	17
II. ANALYSE COMPARATIVE DES PROCESSUS BUDGÉTAIRES DES CESER : ENSEIGNEMENTS DU QUESTIONNAIRE ET DES AUDITIONS	18
1. La composition des commissions des finances (ou équivalent) des CESER interrogés.....	19
a) La commission des finances ou son équivalent.....	19
b) La fréquence des réunions et l'activité annuelle	19
2. Le calendrier du cycle budgétaire	19
a) Les délais de transmission : respect général de l'obligation légale	19
b) Le calendrier budgétaire annuel.....	20
3. Procédures et fonctionnement des commissions des finances (ou équivalent) sur un cycle budgétaire	21
a) Les différents documents budgétaires	21
b) Exemples d'organisation des travaux sur le Budget primitif.....	22
4. Les acteurs intervenant dans le processus budgétaire.....	23
a) Le rapporteur général du budget (désigné au sein du CESER)	23
b) Le/la chargé.e de mission de la commission des finances ou son équivalent	23
c) Rôle et contributions des commissions thématiques.....	23
d) Les services/directions administratives et les élus du Conseil régional	24
e) Les Avis et leur impact sur les conseillers régionaux et les politiques publiques	24

f) Les intervenants et les partenaires extérieurs (dans le cadre d'auditions)	25
5. Les autres champs d'intervention de la commission des finances	25
a) La contribution à l'évaluation des politiques publiques	25
b) Les fonds européens et les politiques contractuelles.....	26
c) Les budgets spécifiques : budgets verts, budgets sensibles au genre.....	27
d) Les agences spécialisées.....	27
6. Interface avec les services/directions du Conseil régional	27
7. Communication/diffusion des Avis	29
8. Synthèse des différences et similitudes des modes de fonctionnement des commissions des finances (ou équivalent) des CESER interrogés.....	29
a) Un rôle institutionnel d'Assemblée consultative régionale	29
b) La diversité des formats des commissions des finances ou leur équivalent	30
c) Interaction avec le Conseil régional et transparence	30
d) La relative prise en compte des Avis budgétaires	30
e) La contribution partielle des CESER à l'évaluation des politiques publiques	30
III. VERS UNE MEILLEURE PERFORMANCE DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE : PISTES D'AMÉLIORATION POUR LE CESER OCCITANIE	31
1. Renforcer la compréhension et la transparence budgétaire	31
2. Approfondir et améliorer l'analyse qualitative et stratégique avec le Conseil régional	32
3. Renforcer le dialogue institutionnel et la co-construction avec le Conseil régional	32
4. Améliorer la communication et la visibilité externe, et informer davantage	33
5. Développer une culture d'évaluation et d'innovation	34
ANNEXES	39
LISTE DES ABRÉVIATIONS	55

INTRODUCTION

Le Conseil économique, social et environnemental régional a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale et de contribuer à l'évaluation et au suivi des politiques publiques.

Ainsi, selon la loi, « *le Conseil régional par ses délibérations, la Présidente du Conseil régional par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, et le CESER par ses avis, concourent à l'administration de la Région¹* ».

En France, on dénombre 23 CESER :

- **13 CESER** en France hexagonale ;
- **5 CESER** en Régions d'outre-mer (dont certains disposent également de Conseils de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement – CCEE, tels que la Réunion, Mayotte et la Guadeloupe) ;
- **5 collectivités d'outre-mer dotées de CESER** ou de conseils équivalents : Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie.

Depuis la loi du 5 juillet 1972, qui a créé les Régions et les CESER, ces instances constituent un pilier essentiel de la démocratie régionale.

Dès la fin de l'année 2024, la commission des finances du CESER Occitanie a engagé une réflexion méthodologique en vue de déterminer sa prochaine auto-saisine sur une analyse comparative de son fonctionnement au regard de celui des autres CESER. Composée de membres issus des quatre collèges du CESER et représentant des parcours professionnels variés, cette démarche vise à apporter un regard neuf sur un travail souvent perçu comme cyclique, soumis à des contraintes fortes et à des délais restreints.

L'analyse menée sur le fonctionnement méthodologique de la commission dans le cadre du cycle budgétaire régional, ainsi que sur ses compétences plus larges, a pour ambition de constituer une forme d'auto-évaluation. Elle vise également à harmoniser le niveau d'information entre les conseillers expérimentés, familiers des rouages internes, et ceux pour qui, il s'agissait d'une première expérience au sein du CESER.

L'objectif initial de cette démarche est de dresser, en toute transparence, un état des lieux des procédures, des acteurs et des méthodes de travail de la commission des finances du CESER Occitanie.

À partir de ce diagnostic, il s'agit de formuler des constats, puis de comparer les pratiques avec celles d'autres CESER, afin d'identifier les convergences, les divergences et les leviers d'amélioration possibles.

Dans un contexte où l'utilité et la visibilité des CESER sont plus que jamais questionnées, les enjeux de cette étude résident dans la valorisation des bonnes pratiques liées au cycle budgétaire et dans la formulation de recommandations concrètes pour renforcer l'efficacité et la lisibilité du fonctionnement du CESER Occitanie, mieux accompagner les politiques publiques du Conseil régional, et partager des outils et méthodes de travail au sein du réseau des CESER.

¹ Article L4134-1 du Code général des collectivités territoriales

Les CESER doivent obligatoirement être consultés avant l'examen par le Conseil régional des documents relatifs :

- au budget et aux différents documents budgétaires (orientations, budgets initiaux et supplémentaires, comptes administratifs) ;
- à la planification stratégique régionale (schémas directeurs, plans stratégiques, contrats État-Région, etc.) ;
- et aux orientations générales relevant des compétences régionales.

Les CESER peuvent également être saisis pour avis ou études par la présidence du Conseil régional sur toute question d'intérêt régional. Ils disposent enfin de la faculté de s'auto-saisir pour conduire des travaux prospectifs ou des études en lien avec l'actualité économique, sociale, culturelle ou environnementale.

Véritables **laboratoires d'idées**, les CESER formulent des diagnostics, conduisent des analyses prospectives et émettent des préconisations au service du développement régional.

Une méthodologie en deux temps

Pour conduire cette analyse comparative, la commission des finances a décidé de solliciter **les 23 CESER** de France ou conseils équivalents, sur la base du volontariat. Elle a retenu une approche en deux étapes :

- l'organisation d'auditions auprès des CESER ;
- la diffusion d'un questionnaire en ligne.

Le questionnaire, accompagné d'une note de présentation de la démarche, rappelait les principaux enjeux, le calendrier budgétaire, les processus en vigueur et les méthodes d'analyse budgétaire appliquées par le CESER Occitanie. En contrepartie, un engagement a été pris de restituer les résultats à l'ensemble des participants.

Cinq CESER ont répondu favorablement à la proposition d'auditions : La Réunion, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Normandie et Bretagne. Ces premiers échanges ont permis d'ajuster et d'enrichir le questionnaire, qui a ensuite été diffusé à l'ensemble des CESER de France en juin 2025. Quatorze réponses ont été enregistrées (Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Hauts-de-France, La Réunion, Mayotte, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Polynésie française, Région Sud, Saint-Martin), constituant un échantillon représentatif pour la conduite de l'étude.

Face aux interrogations qui pèsent sur l'avenir des CESER, ce travail méthodologique apparaît d'autant plus pertinent que chaque CESER est amené à se repositionner et à défendre son statut et son utilité dans l'application et l'efficacité des politiques publiques régionales.

La première partie de cette étude présentera la procédure budgétaire du CESER Occitanie, en détaillant son organisation, ses acteurs, son calendrier et ses modalités internes, jusqu'à la tenue de l'Assemblée plénière régionale. En miroir, **la seconde partie** s'appuiera sur les résultats du questionnaire adressé à l'ensemble des CESER afin d'identifier les convergences et les divergences observées avec les pratiques du CESER Occitanie. Enfin, **la dernière partie** proposera un bilan d'ensemble et une feuille de route de préconisations à moyen et long terme, visant à renforcer l'efficacité, la lisibilité et l'impact des travaux de la commission des finances du CESER Occitanie.

I. LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE DU CESER OCCITANIE : DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT

Aux termes de l'article L4241-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le CESER, Assemblée consultative régionale, est obligatoirement saisi pour avis sur les différents documents budgétaires de la région, pour se prononcer sur leurs orientations générales préalablement à leur examen par le conseil régional.

Pour rappel, les documents doivent être transmis dans un délai minimum de 12 jours², avant l'Assemblée plénière du Conseil régional. Les documents doivent être adressés de façon simultanée aux conseillers du CESER et aux conseillers du Conseil régional. Ce délai minimum nécessite un travail condensé et contraint des différents acteurs intervenant dans le processus, et limite le temps d'analyse et de formulation des préconisations.

1. La composition du CESER Occitanie

a) La répartition des 170 membres

Le Conseil économique, social et environnemental et environnemental de la région Occitanie comprend 170 membres répartis dans les quatre collèges suivants³ (voir arrêté du préfet de région) :

- Collège 1 : représentant.e.s des entreprises et activités professionnelles non salariées ;
- Collège 2 : représentant.e.s des organisations syndicales de salariés les plus représentatives ;
- Collège 3 : représentant.e.s des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région ;
- Collège 4 : personnalités qualifiées.

b) Les différents organes

Le CESER Occitanie fonctionne avec les organes de travail et de délibération suivants :

- **L'Assemblée plénière** réunit l'intégralité des 170 conseiller(e)s ; elle délibère et vote les Avis ;
- **Le Bureau** composé de **38 membres** (1 Président, 13 Vice-Président.e.s délégué.e.s, et 24 membres) organise le travail du CESER et la préparation des séances plénières, décide des sujets à traiter ;
- **La Conférence permanente** composée de 13 Vice-Président.e.s délégué.e.s réunis autour du Président prépare les dossiers qui seront soumis aux arbitrages du Bureau ; elle en assure le suivi ;
- **La section Prospective** : apporte une vision particulière aux travaux du CESER en les restituant dans le temps et l'espace ;

² Art L4126-18 du CGCT

³ Arrêté constatant la désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie - Préfet de la région Occitanie - Version du 10 janvier 2024

- **Les 8 commissions** élaborent des projets d'Avis entrant dans leur périmètre d'études et peuvent avoir recours à des auditions diverses et à des rencontres sur le terrain.

Commission 1 Aménagement du territoire – Politiques environnementales – Mobilités – Infrastructures - Logement
Commission 2 Espace et Développement rural – Montagne – Agri-Agro – Forêt-Bois - Alimentation
Commission 3 Activités et Mutations Économiques – Transitions et Filières énergétiques – Économie Sociale et Solidaire
Commission 4 Enseignement Supérieur – Recherche – Valorisation – Transfert – Innovation – Numérique et Intelligence artificielle
Commission 5 Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse – Enjeux de société
Commission 6 Littoral – Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe
Commission 7 Santé – Culture – Sport – Cohésion sociale – Précarité et Solidarités
Commission 8 Finances – Politiques contractuelles – Fonds européens – Suivi et évaluation des politiques publiques

La Commission des finances est actuellement composée de **36 membres**. Elle se réunit tous les quinze jours. Sont ajoutées 3 séances supplémentaires (+1 séance d'amendements) sur 12 jours ouvrés, au moment des Orientations Budgétaires (OB) et du Budget Primitif (BP) du cycle budgétaire.

2. Le calendrier du cycle budgétaire

a) Les délais de transmission

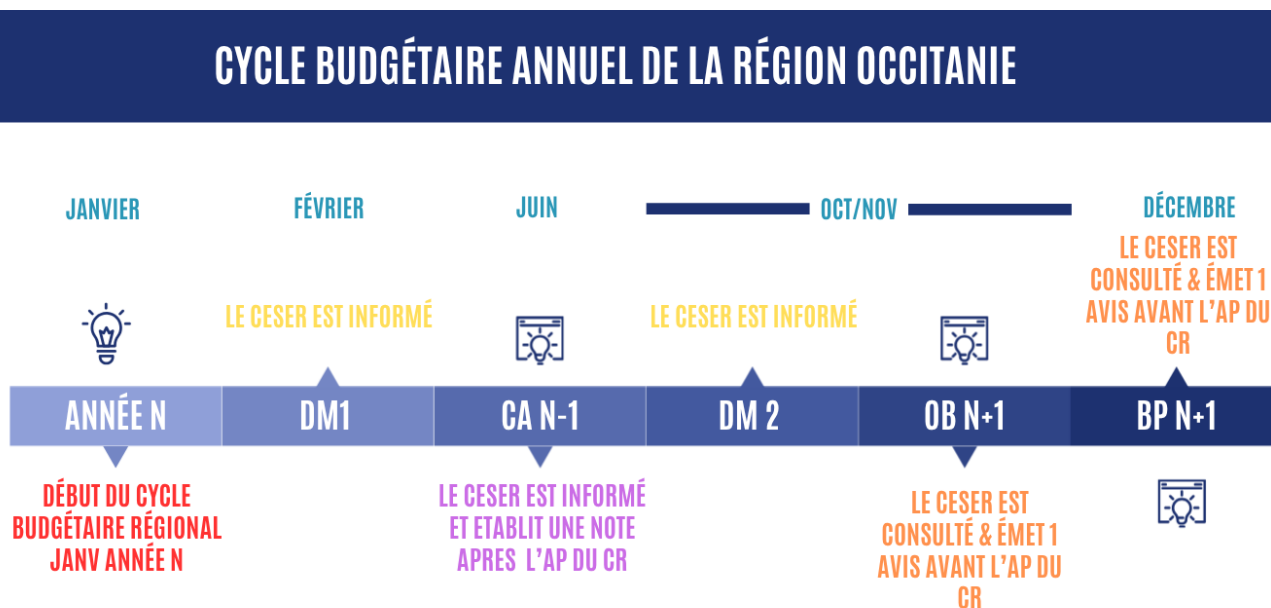
Les documents budgétaires concernant les OB et BP sont transmis dans le délai de 12 jours précédant le vote du Conseil régional, avec parfois quelques jours supplémentaires. Ces deux jours supplémentaires (le vendredi soir plutôt que le lundi matin, jour de présentation), issus d'échanges et de négociations avec la direction des finances et du contrôle de gestion du Conseil régional, témoignent d'une volonté de la collectivité d'étendre les délais d'analyse de ces travaux. Cependant, la commission des finances estime que ces délais restent insuffisants.

b) Le calendrier budgétaire annuel

La commission des finances du CESER Occitanie élabore a minima **3 Avis par an** : 1 Avis pour les OB, 1 Avis pour le BP, 1 auto-saisine de son choix, et 1 contribution sur le compte administratif. Le Conseil régional ne produit pas actuellement le Compte Financier Unique (CFU)⁴, dont la mise en œuvre va se généraliser au titre de l'exercice 2026, pour toutes les entités publiques locales.

⁴ Ordonnance n° 2025-526 relative à la généralisation du CFU a été publiée au JO le 13/06/2025. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Les données d'information budgétaires et les informations patrimoniales sont ainsi présentes au sein d'un même document. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » (Extrait de [https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/finances_locales/CFU/Guide%20du%20CFU_Version%201.5%20\(07%2003%202025\).pdf](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/finances_locales/CFU/Guide%20du%20CFU_Version%201.5%20(07%2003%202025).pdf))

Le Conseil régional Occitanie organise ses travaux selon le calendrier budgétaire suivant :



3. Procédures et fonctionnement : description du cycle budgétaire

a) Les différents documents budgétaires⁵

Il existe 3 types de documents budgétaires

En N-1 Documents de prévision pour l'année N	En N Documents d'autorisation pour l'année N	En N+1 Documents reflète de l'exécution de l'année N
Rapport sur les Orientations budgétaires (ROB) dans un délai de 10 semaines avant le vote du Budget primitif	Budget primitif Décision modificative (DM)	Compte administratif (résultat de clôture de l'année N présenté par le Président du Conseil régional)
Vote du Budget primitif (BP) dans un délai de 10 semaines après le ROB		Compte de gestion (résultat de clôture de l'année N établi par le comptable public)

Un cycle budgétaire de l'année N commence en N-1 et s'achève en N+1

⁵ Commission des finances du CESER Occitanie - réunion du 28 février 2024

b) Le cycle budgétaire s'étend sur 18 mois : exemple de l'exercice 2023 à 2024⁶

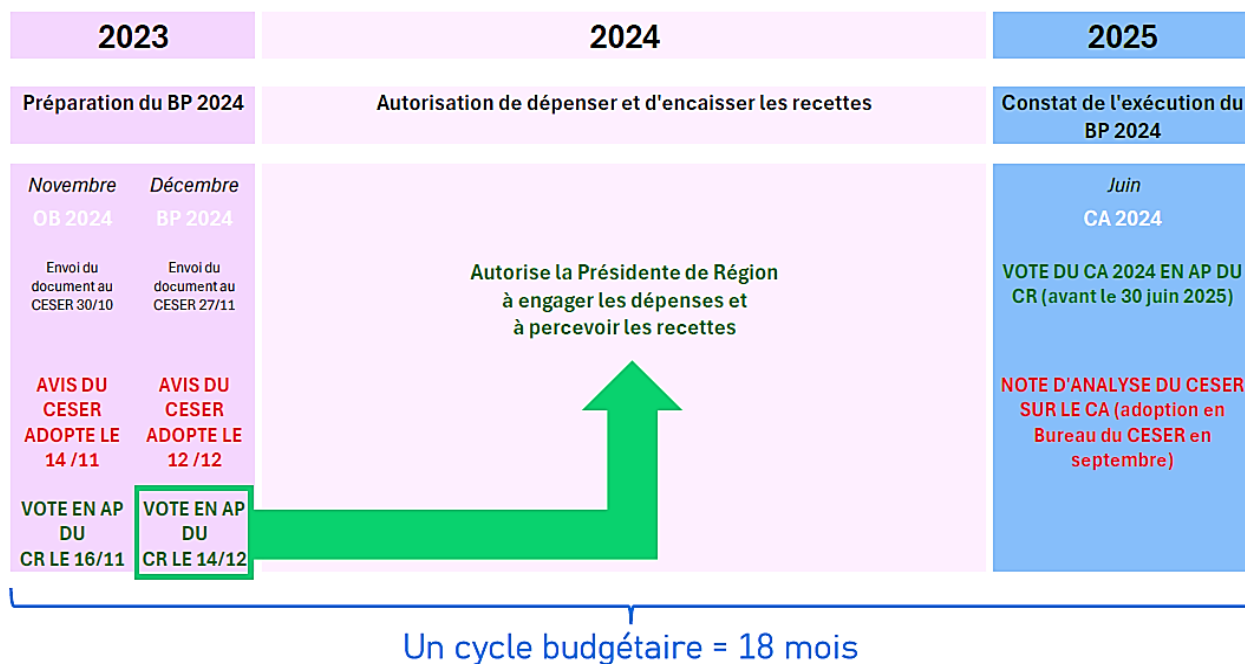


Figure 1: AP= Assemblée plénière et CR = Conseil régional

⁶ Idem

Un exemple de procédure budgétaire : le déroulé de l'analyse des Orientations Budgétaires 2025 (J étant le jour de l'Assemblée plénière du Conseil régional) :

		Jours ouvrables	Jours ouvrés	
Semaine 1	V	J-20*	J-14	Vendredi soir : réception par la direction du CESER du ROB du Conseil régional avec ses annexes, et transmission par la direction à l'ensemble des conseillers pour en prendre connaissance
Semaine 2	L	J-17	J-13	Lundi en matinée : Présentation des OB 2025 à l'Hôtel de Région de Toulouse par le rapporteur du budget du Conseil régional, accompagné de la direction des finances et du contrôle de gestion : devant la commission des finances du CESER (présentiel) + participation des bureaux des commissions thématiques (président.e.s + 2 vice-président.e.s), chargé.e.s de mission, et direction et présidence du CESER
	M		J-12	
	M	J-15	J-11	1 ^{ers} éléments d'orientation de l'Avis travaillé par la Commission des finances
	J	J-14	J-10	18h : retour des contributions des commissions thématiques
	V		J-9	Première analyse et proposition d'une synthèse par le.la chargé.e de mission
Semaine 3	L	J-10	J-8	Le bureau de la commission des finances arbitre sur la synthèse des contributions des commissions thématiques proposées par le.la chargé.e de mission (pour information, les contributions seront intégrées intégralement en annexes du projet d'Avis)
	M		J-7	
	M	J-8	J-6	Réunion de la commission des finances pour finaliser l'Avis
	J	J-7	J-5	Le.la chargé.e de mission intègre les derniers ajouts suite aux échanges précédents et envoi à la commission des finances, à 18H au plus tard pour relecture
	V	J-6	J-4	Réception d'éventuelles retours de la commission des finances sur l'Avis à 12h, validation par le bureau de la commission des finances, et envoi du projet d'Avis à tous les conseillers du CESER pour amendements à 18H au plus tard
Semaine 4	L	J-3	J-3	Dernier délai de réception des amendements au matin (au plus tard à 08h), et commission des finances-séance d'amendements dans l'après-midi (14h)
	M	J-2	J-2	Assemblée Plénière du CESER : présentation du PA pour débat et vote
	M	J-1	J-1	
	J	J	J	Assemblée Plénière du Conseil régional : le président du CESER présente l'Avis
	V			

*20 jours calendaires dont 14 jours ouvrés, de la réception des documents budgétaires à la tenue de l'Assemblée plénière du Conseil régional.

Le CESER Occitanie élabore une contribution au compte administratif après son adoption par le Conseil régional.

Les Orientations Budgétaires et le Budget Primitif font l'objet de la production d'un Avis, rédigé à la suite de la saisine du CESER par la Présidente du Conseil régional.

Les Orientations Budgétaires de l'année N+1 font l'objet d'une présentation aux conseillers de la commission des finances, aux bureaux des autres commissions du CESER par le rapporteur du budget du Conseil régional, assisté de la direction des finances du Conseil régional. Participent également à cette réunion le Président du CESER, la direction et les chargés de mission des autres commissions. Les rapports des OB et du BP sont adressés aux conseillers du CESER par voie dématérialisée avant la présentation orale du rapporteur général du budget du Conseil régional (envoi le vendredi précédant la présentation du lundi matin).

Le Budget Primitif fait l'objet d'une journée de présentation à l'ensemble des conseillers du CESER. Cette journée débute par la présentation du BP par le rapporteur général du budget du Conseil régional, suivi d'un échange de questions/réponses avec les conseillers. La journée se poursuit par l'audition pour chaque commission du CESER, de vice-président.e.s du Conseil régional en charge des politiques sectorielles relevant de son périmètre d'étude. Au cours de ces auditions, les échanges élus-conseillers CESER permettent d'approfondir certains éléments budgétaires relatifs aux politiques régionales sectorielles. Ces moments sont également l'occasion de rappeler aux élus du Conseil régional les préconisations et recommandations formulées dans la contribution sur le compte administratif et les Avis sur les Orientations Budgétaires et le Budget Primitif de l'année en cours. Après ces auditions, chaque commission réalise une analyse qui permet de débiter la rédaction de ses contributions.

4. Les acteurs intervenant dans l'élaboration d'un Avis budgétaire du CESER

Les membres de la commission des finances sont assistés dans leur travail par les acteurs suivants :

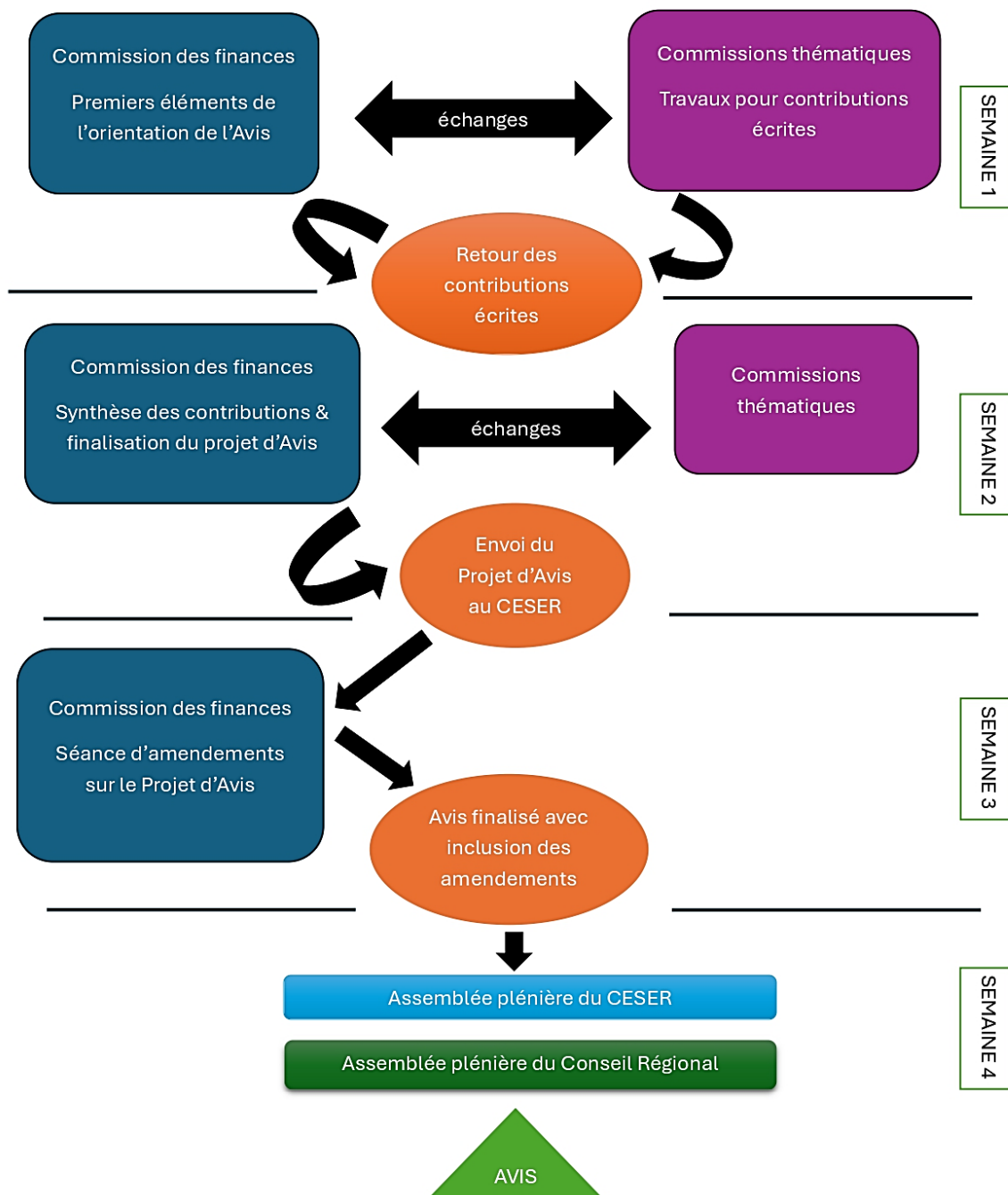
ACTEURS	RÔLE/MISSIONS	CYCLE BUDGÉTAIRE
Le.la chargé.e de mission (avec l'appui d'une assistante de commission)	- Organise les diverses réunions liées au calendrier budgétaire et l'invitation des acteurs ; - Accompagne la commission dans les réflexions budgétaires et financières ; - Rédige les canevas de projets d'Avis et de contribution, les amende/synthétise selon les apports de la commission, et propose une version finalisée.	CA OB BP
La direction administrative du CESER	- Accompagne le.la chargé.e de mission dans l'organisation des commissions, assure la liaison avec le cabinet, et les services administratifs du Conseil régional pour garantir la transmission des documents dans les délais, veille à la bonne organisation des réunions, et la tenue des diverses auditions.	CA OB BP

Le.la rapporteur.e désigné.e	- Un.e rapporteur.e par projet d'Avis ou contribution avec une alternance des collègues - S'implique dans la rédaction du projet d'Avis/de la contribution et synthétise les apports de la commission et du CESER ; - Présente le document en Assemblée plénière.	CA OB BP
Les intervenants/partenaires extérieurs	- Contribuent à apporter des éléments d'éclairage et de réflexions sur des sujets d'expertise budgétaire et financière. Des auditions en amont du cycle budgétaire permettent d'apporter des données actualisées du contexte économique, social et démographique régional et national (auditions Banque de France, INSEE, etc.). Le débat reste néanmoins ouvert au sein de la Commission sur les sujets définis.	OB BP
Les commissions thématiques	- Apportent leurs contributions écrites sur les budgets et politiques publiques relevant de leurs commissions ; - Auditionnent les élus du Conseil régional dans le cadre du BP.	OB BP
Les vice-président.e.s du Conseil régional	- Apportent leur expertise sur les budgets et politiques sectorielles des commissions thématiques.	BP
Les conseiller.ère.s du CESER	- Contribuent à la rédaction des projets d'Avis dans les commissions thématiques ; - Proposent des amendements aux projets d'Avis soumis au vote en Commission des finances.	OB BP

▪ Le processus budgétaire du CESER Occitanie

JOURNEE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF- CESER OCCITANIE

Journée de présentation du budget primitif par la direction des finances du CR, le rapporteur général du budget, suivie des auditions des vice-présidents de Région en charge des politiques sectorielles par les commissions thématiques



5. Les autres champs d'intervention de la commission des finances

Le Conseil économique, social et environnemental régional [...] a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.⁷

a) La contribution à l'évaluation des politiques publiques

Il est à noter que dès 1992 et de manière très innovante, le CESER Midi-Pyrénées avait, par une saisine sur l'évaluation de la politique régionale, posé un premier jalon appuyant la participation des CESER dans les instances d'évaluation. **Toutefois, il a fallu attendre la Loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 32 pour préciser le rôle des CESER. L'article L.4134-1 du Code général des collectivités territoriales qui définit les missions de l'Assemblée consultative régionale, a été modifié en conséquence : "ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales".**

Puis, fin 2017, le CESER de la grande région Occitanie a, dans le cadre d'une auto-saisine élaborée à l'époque par la commission « Suivi et évaluation des politiques publiques », voté à l'unanimité, un Avis sur l'« Évaluation des politiques publiques : promouvoir une dynamique régionale avec un CESER acteur au sein d'un dispositif nouveau ».

Depuis et à l'occasion de la nouvelle mandature 2018-2023, différentes collaborations avec le Conseil régional, ont été conduites sur ce sujet :

- accord Conseil régional/CESER sur la formulation des questions évaluatives dans le cadre d'appels d'offre ;
- participation du CESER aux Comités Techniques et de Pilotage ;
- participation à des évaluations sur saisine du Conseil régional pour l'action économique et la stratégie régionale de l'innovation. Cela a concerné en 2022, les Avis suivants : « Pacte pour l'embauche en Occitanie : suivi et 1^{re} évaluation » et « Point d'étape sur les effets de la réforme de la formation professionnelle » portés par d'autres commissions que la commission des finances ;
- participation à une évaluation de l'un des 10 plans du Pacte Vert régional, celui « Pour une économie résiliente, sociale et solidaire » ; des groupes de travail ont alors été mis en œuvre entre le Conseil régional et le CESER Occitanie sur la co-construction d'un référentiel d'évaluation de ce plan et la conduite d'une expérimentation d'une participation citoyenne.

La commission des finances du CESER Occitanie essaie de jouer pleinement un rôle de contributeur auprès du Conseil régional, sur des évaluations que la collectivité a entrepris ou pourrait entreprendre.

À titre d'exemple, le Conseil régional a initié en 2024 une évaluation de la politique sportive régionale sous l'angle de l'égalité Femmes/Hommes, pour donner expressément suite aux demandes réitérées du CESER depuis 2018 dans ses Avis sur les OB et les BP de la Région pour un budget genré dans le domaine du sport. Le CESER Occitanie échange régulièrement avec le service en charge de cette expérimentation afin d'apporter sa contribution et par des auditions des conseillers de faire avancer ce type d'évaluation. Pour le moment, seule une méthodologie d'évaluation de la politique sportive régionale sous l'angle de l'égalité femmes/hommes a pu être initiée.

⁷ Article L4134-1 du CGCT

b) Les budgets spécifiques : budgets verts, budgets sensibles au genre

Le Budget Vert est un engagement du Pacte Vert et permet de mesurer la compatibilité du budget régional au regard des objectifs environnementaux poursuivis et accentués par la Région depuis 2016. Il a été pour la première fois annexé au Budget primitif 2021 voté en décembre 2020, puis au Budget primitif 2022 voté en décembre 2021, et pour la troisième année au Budget primitif 2023. Les dépenses régionales réalisées en 2021 ont également été annexées au Compte administratif 2021, de même que les dépenses réalisées en 2022 au CA 2022 (intégré dans le rapport financier).

La Région Occitanie est la première, et jusqu'en 2022, la seule Région de France à avoir effectué cette analyse. La Région Bretagne a réalisé un premier budget vert « expérimental » en 2022, et comme Grand Est – elle doit le mettre en œuvre en 2023. Ces trois régions ont travaillé ensemble en 2021-2022 dans le cadre d'un groupe de travail interne à l'Association Régions de France pour consolider la méthodologie, notamment dans les domaines des aides aux entreprises, de la formation professionnelle et de l'agriculture. Le CESER Occitanie a par ailleurs travaillé en 2019 sur une contribution portant sur trois outils budgétaires émergents : obligations vertes et sociales, budget sensible au genre, et budget participatif⁸.

c) Les fonds européens et les politiques contractuelles

Le CESER Occitanie est invité à participer aux comités de suivi et d'évaluations des fonds européens, tels que le Comité régional de suivi interfonds (CRSI), dont le Conseil régional Occitanie est autorité de gestion. C'est l'instance qui assure la coordination et le suivi des programmes régionaux FEDER, FSE+ et FEAMP. Il garantit également une information sur le Programme national FSE+, sur le programme régional FEADER 2023-2027 et sur les programmes de coopération territoriale européenne Interreg. La commission des finances peut également se saisir de toute question sur une politique ou un programme européen, selon les enjeux liés à l'actualité régionale. Pour exemple, des réflexions peuvent être menées par la commission dans le cadre de la future programmation européenne.

Le CESER est en outre saisi conjointement par le préfet de région et la présidente de Région pour l'élaboration du Contrat de Plan État-Région (CPER). Ainsi, le CESER Occitanie a participé à l'élaboration du cadre stratégique du CPER 2021-2027 sous la forme d'une contribution (Phase 1). Puis, le CESER Occitanie a produit, à partir du document finalisé du CPER, un Avis voté en Assemblée plénière sur le volet financier du contrat (Phase 2)⁹.

6. Interface avec les services de la Région Occitanie

a) Les relations avec l'administration du Conseil régional

Le CESER Occitanie entretient de bonnes relations de travail avec le Conseil régional. Ces relations ont été renforcées avec la désignation par la Présidente de Région depuis 2021, de la directrice générale déléguée aux dynamiques économiques locales et du faire ensemble, interlocutrice privilégiée pour le suivi du dialogue entre les deux Assemblées. Par ailleurs, il y a également un responsable mission CESER chargé d'assurer le lien entre le CESER, la direction générale déléguée, le cabinet et les services administratifs du Conseil régional, afin de lever toutes difficultés de fonctionnement entre les deux

⁸ Contribution présentée à l'Assemblée plénière du CESER Occitanie du 17 décembre 2019

⁹<https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2021/05/AVIS-CESER-SUR-LE-PROTOCOLE-DE-PREFIGURATION-DU-CPER-2021-2027-ADOPTÉ-LE-6-MAI-2021.pdf>

institutions. Il veille à ce que le CESER dispose des éléments nécessaires à l'élaboration de ses travaux. Ce cadre permet également d'assurer une diffusion et une valorisation des travaux du CESER. Aussi, il est à noter que l'évolution des relations entre le CESER et la collectivité a permis d'améliorer les délais de transmission des documents budgétaires.

b) La direction des finances du Conseil régional

La direction des finances du Conseil régional Occitanie se montre toujours disponible pour répondre aux sollicitations ponctuelles du CESER et de la Commission finances. Elle apporte des réponses à des questions ou des demandes de précision sur tel ou tel chapitre budgétaire tout au long du cycle budgétaire. Elle met à disposition des conseillers du CESER toute son expertise dans le domaine de la technique et du langage budgétaires. La direction est un acteur majeur, aux côtés du conseiller régional en charge des affaires budgétaires lors des séances de présentation des Orientations Budgétaires et du Budget Primitif.

c) Le rapporteur général du budget du Conseil régional

Le Conseil régional désigne parmi ses conseillers un délégué aux affaires budgétaires et financières, rapporteur général des travaux budgétaires et financiers. Ce rapporteur assure la présentation formelle de tous les documents budgétaires régionaux - Compte administratif, Orientations budgétaires et Budget primitif - aux conseillers du CESER. Cette présentation s'opère généralement le lundi, J-12 jours avant la tenue de l'Assemblée plénière du Conseil régional.

7. Communication/diffusion des Avis budgétaires

Le CESER Occitanie dispose d'un site internet détaillant son actualité, sa composition, ses travaux, ses communiqués de presse et son agenda. L'institution est présente depuis peu sur LinkedIn. Un chargé de communication à plein temps a la charge de contribuer à la médiatisation des activités du CESER sur son site.

Les Avis sur les Orientations Budgétaires (contribution au CA N-1 annexé) et le Budget Primitif de l'année N+1, incluant les explications de votes des groupes, sont transmis dès leur adoption par la direction du CESER au service des Assemblées du Conseil régional ; service qui les transmet par la suite aux conseillers régionaux en amont de la séance plénière du Conseil régional. Les Avis du CESER sont également mis en ligne sur le site intranet du Conseil régional. Les Avis et les communiqués de presse, et les plaquettes de présentation (4 pages) sont ensuite mis en ligne sur le site du CESER : <https://www.ceser-occitanie.fr>. Une diffusion de ces Avis est également assurée aux partenaires extérieurs en format dématérialisé ou par courrier.

▪ **Exemples d'Avis budgétaires liés à la saisine de la Présidente du Conseil régional¹⁰ :**



▪ **Exemples d'Avis liés à des auto saisines de la Commission des finances¹¹ :**



¹⁰ Commission des finances du CESER Occitanie - réunion du 28 février 2024

¹¹ Commission des finances du CESER Occitanie - réunion du 28 février 2024

8. Évaluation du fonctionnement de la commission des finances du CESER Occitanie dans le cadre du processus budgétaire : forces et limites

a) Les relations avec l'administration régionale et les élus

Une différence d'appréciation subsiste concernant les relations entretenues avec l'administration du Conseil régional et les élus.

Les échanges avec la direction des finances du Conseil régional en Occitanie reposent sur un dialogue constructif et de qualité, marqué par une écoute mutuelle et des rencontres régulières autour du budget. Quelques améliorations pourraient toutefois être envisagées, notamment en matière de méthodes de travail. Il serait par exemple utile de mieux identifier les interlocuteurs budgétaires ou les référents dédiés à ces questions.

La relation avec le rapporteur général du budget du Conseil régional est jugée correcte. Cependant, lors des journées d'audition avec les vice-président.e.s, la qualité du contact dépend fortement de l'élue concerné.e et de l'intérêt qu'il.elle porte au CESER. Certains vice-président.e.s méconnaissent encore l'institution : il revient alors à chaque conseiller.ère du CESER d'adopter une posture de pédagogue afin de mieux faire connaître le rôle et les missions du CESER.

Enfin, une journée de formation sur les finances publiques est généralement dispensée par la direction des finances du Conseil régional, à la demande du CESER, notamment en début de nouvelle mandature. Même si celle-ci est reconnue comme importante, elle est jugée insuffisante par les conseiller.ère.s du CESER pour toute la durée de la mandature.

b) Cohérence et valorisation des Avis de la commission des finances

Actuellement, le CESER émet ses Avis sur les OB et le BP, pour une prise en considération en amont de l'Assemblée plénière du Conseil régional. Concernant le CA, la commission des finances élabore sa contribution après l'Assemblée plénière du Conseil régional qui est annexée ensuite à l'Avis des OB. Pour les DM, le CESER n'est pas saisi à ce jour pour consultation.

Concernant le format des Avis produits par la commission des finances, il serait souhaitable que les Avis soient plus concis et plus attractifs, afin de mieux s'inscrire dans les enjeux actuels et d'en faciliter la lecture par les élus.

S'agissant du format des documents transmis par le Conseil régional, les rapports financiers sont globalement lisibles. En revanche, les documents à dominante comptable restent complexes. La liasse comptable demeure néanmoins un outil pertinent, car elle permet une analyse plus fine et détaillée, ce qu'une simple synthèse ne permettrait pas, notamment pour le compte administratif (CA). Les deux formats sont donc complémentaires. Le Conseil régional devrait cependant être amené à faire évoluer la présentation de ses documents budgétaires, conformément aux préconisations réglementaires.

En matière de communication des Avis, une diversification des formats pourrait être envisagée :

- une fiche A4 pour la presse et la communication rapide,
- une synthèse d'une dizaine de pages pour un public intermédiaire,
- et le rapport complet pour les acteurs souhaitant une analyse approfondie.

Le choix du format doit être guidé par l'objectif de communication : un simple post sur les réseaux sociaux (par exemple LinkedIn) peut suffire pour une information grand public, tandis qu'un document de travail requiert un format plus complet et détaillé.

Enfin, le CESER gagnerait à assurer un suivi dans le temps de ses propres recommandations, afin de mesurer leur mise en œuvre et d'engager une démarche d'autoévaluation continue.

c) L'absence de saisine sur l'analyse du compte administratif et les décisions modificatives

Il est actuellement constaté une absence de saisine de la commission des finances sur les décisions modificatives (DM) et sur le compte administratif (CA).

Pourtant, la délibération du Conseil régional relative au CA a pour objectif de donner quitus aux dépenses effectivement réalisées et de vérifier leur conformité aux prévisions budgétaires. Des écarts, qu'il s'agisse de sous-réalisations ou de sur-réalisations, peuvent exister : d'où l'importance pour la commission d'être saisie afin de formuler un Avis en amont de l'Assemblée plénière régionale. Par ailleurs, un Avis sur le CA permettrait d'apporter un éclairage utile pour l'analyse des orientations budgétaires (OB) et la préparation du budget primitif (BP).

Cette saisine en amont serait également très pertinente pour les DM, dans un contexte où le budget est voté dans un climat d'incertitude.

Afin de renforcer la qualité du travail d'analyse, il serait souhaitable que l'examen du CA intervienne plus en amont, idéalement en juin plutôt qu'en juillet ou août, comme c'est le cas actuellement. Cela faciliterait également la mobilisation des commissions thématiques, dans la continuité des autres travaux budgétaires.

Enfin, une harmonisation des saisines et des procédures budgétaires pourrait être envisagée, en systématisant la saisine préalable du CESER pour tous les documents budgétaires avant leur examen en Assemblée plénière du Conseil régional.

d) Organisation et communication des travaux budgétaires

Les évolutions de la stratégie de communication relèvent d'un enjeu global pour l'ensemble du CESER. S'agissant plus spécifiquement des Avis budgétaires de la commission des finances, il serait souhaitable de renforcer la réactivité et la concision des communications, notamment en amont des Assemblées plénières régionales, afin de garantir une meilleure visibilité des analyses du CESER dans le débat public.

La désignation d'un rapporteur unique pour toute la mandature pourrait offrir une meilleure continuité et une expertise renforcée dans l'analyse budgétaire — à l'image de ce qui est pratiqué dans trois CESER auditionnés¹². Toutefois, une telle organisation introduirait un niveau supplémentaire d'intermédiation face aux élus, avec un risque accru d'invisibilité de la société civile dans sa diversité.

À l'inverse, la multiplicité des rapporteurs, dans le respect d'une alternance entre les collègues, s'avère plus représentative et enrichissante. Ce fonctionnement, bien que collégial in fine, engage une certaine responsabilité individuelle de chaque rapporteur sur les thématiques traitées. Le fait de ne pas avoir de rapporteur unique favorise un travail collectif de synthèse des contributions au sein de la commission. Néanmoins, le rôle et les attendus du rapporteur désigné pour chaque Avis gagneraient à être mieux précisés et formalisés.

Concernant la procédure d'amendements, les délais actuels — environ quinze jours — ne permettent pas toujours un examen collectif approfondi par la commission. Le calendrier budgétaire, très resserré

¹² Extrait du questionnaire diffusé par le CESER Occitanie en juin 2025 : CESER Bretagne, Centre-Val de Loire, et Pays de la Loire

12¹³ CESER sur 15 interrogés ont déclaré disposer d'une commission des finances ou équivalent, ce qui marque bien l'importance de cette compétence au sein de l'Assemblée consultative. Pour 3¹⁴ des CESER ayant répondu négativement, le travail est effectué par un rapporteur général au budget, des référents, et/ou des groupes de travail ad hoc.

1. La composition des commissions des finances (ou équivalent) des CESER interrogés

a) La commission des finances ou son équivalent

12 CESER interrogés sur 15 disposent d'une commission des finances ou de son équivalent. Les 3 CESER ne disposant pas de commission finances, ont constitué des groupes de travail de 10 à 15 personnes, comprenant des représentants issus de chaque commission thématique.

Le nombre de conseillers intervenant sur les questions financières varie d'un CESER à l'autre, selon la taille de la Région : de 3 sur 32 conseillers au total pour le CESER Mayotte, à 36 sur 170 conseillers au total pour le CESER Occitanie. 6 CESER ont cité un nombre de conseillers compris entre 10 à 20, et 6 CESER se situent plutôt sur un nombre de 20 à 36.

b) La fréquence des réunions et l'activité annuelle

5 CESER déclarent réunir la commission finances ou son équivalent au moins 1 fois par mois ; 2, une fois tous les 15 jours ; et 1 CESER, 1 fois par semaine. Plus de la moitié organise en plus des réunions ponctuelles en période de travaux budgétaires.

Quant au nombre de saisines ou auto saisines sur une année, les CESER enquêtés, indiquent qu'ils répondent à :

- pour 1 tiers d'entre eux (5), entre 1 et 3 saisines ou auto saisines ;
- pour 1 deuxième tiers, entre 3 et 5 ;
- pour un troisième tiers, à plus de 5.

2. Le calendrier du cycle budgétaire

a) Les délais de transmission : respect général de l'obligation légale

13 CESER sur 15 ont déclaré que le délai légal de transmission des documents budgétaires et financiers était systématiquement ou fréquemment respecté, et 2 rarement ou jamais (CESER Mayotte et Corse¹⁵).

¹³ Résultats du questionnaire de juin 2025 : CESER Occitanie, Mayotte, Bretagne, Polynésie française, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Corse, La Réunion, Normandie, Région Sud

¹⁴ Idem : CESER Centre-Val de Loire, et Pays de la Loire.

¹⁵ Extrait du questionnaire diffusé aux CESER - Juin 2025

39. Le délai légal de transmission des documents budgétaires et financiers est-il en général respecté par le Conseil régional ?



16

9 CESER¹⁷ ont déclaré que ce délai moyen s'élève à 12 jours ouvrés, 3¹⁸ entre 12 et 15 jours ouvrés, et seulement 1¹⁹ sur plus de 15 jours ouvrés (le Centre-Val de Loire).

b) Le calendrier budgétaire annuel

10 CESER²⁰ sur 15, (67 % des participants), ont déclaré s'organiser sur un calendrier budgétaire identique, selon le modèle suivant :

Décision Modificative en mars et juin (année N) / Compte Administratif ou Compte Financier Unique N-1 en juin (année N) / Orientations Budgétaires N+1 en octobre/novembre (année N) / Budget Primitif N+1 en décembre (année N)

38. Quel est le calendrier annuel du cycle budgétaire auquel vous êtes rattaché ?



21

Le second format de calendrier qui apparaît pour 2 des CESER se présente comme suit (ces derniers appliquant d'ores et déjà le Compte Financier Unique) :

¹⁶ Idem

¹⁷ Idem, CESER Mayotte, Bretagne, Polynésie française, Bourgogne-France-Comté, Saint-Martin, Nouvelle-Aquitaine, La Réunion, Normandie, Région Sud

¹⁸ Idem, CESER Occitanie, Grand Est, Pays de la Loire

¹⁹ Idem, CESER Centre-Val de Loire

²⁰ Id., CESER Occitanie, Mayotte, Bretagne, Polynésie française, Grand Est, Saint-Martin, Nouvelle-Aquitaine, La Réunion, Normandie, Pays de la Loire

²¹ Extrait du questionnaire diffusé aux CESER - Juin 2025

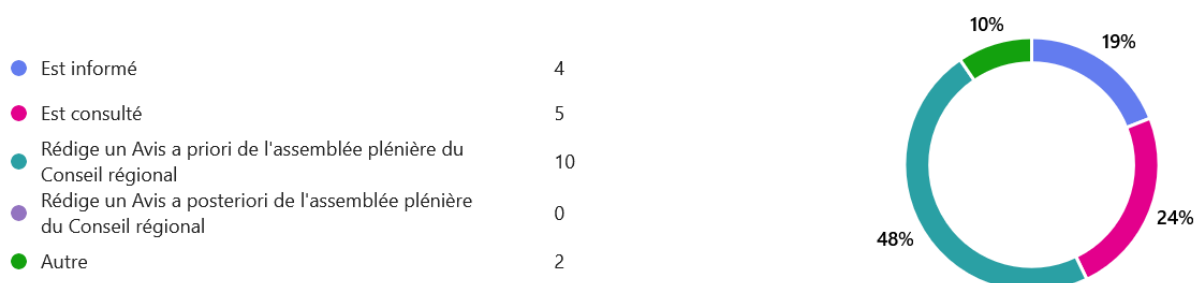
Budget supplémentaire en juin année N/Compte Financier Unique N-1 en juin année N /Orientations Budgétaires N+1 en novembre (année N)/ Budget Primitif N+1 en décembre (année N)

Au-delà des saisines liées aux Orientations budgétaires et au Budget primitif, 13²² CESER sur 15 déclarent être impliqués dans le processus de décisions modificatives du Conseil régional. 12 CESER déclarent rédiger un Avis en amont de l'Assemblée Plénière du Conseil régional sur les décisions modificatives.

12²³ CESER sur 15 déclarent être impliqués dans l'analyse du Compte Administratif du Conseil régional. Une majorité de ces CESER, soit 10 sur 15, déclarent rédiger un Avis en amont de l'Assemblée plénière du Conseil régional. Seul le CESER Occitanie rédige une contribution (non un Avis) a posteriori de l'Assemblée plénière du Conseil régional.

32. Si oui, à quel niveau d'implication ?

[En savoir plus](#)



Réponses possibles à choix multiples

3. Procédures et fonctionnement des commissions des finances (ou équivalent) sur un cycle budgétaire

a) Les différents documents budgétaires

8 CESER²⁴ sur 15 déclarent que le Conseil régional de leur région produit déjà un compte financier unique.

11 CESER sur 15²⁵ indiquent que la présentation du compte administratif et du budget primitif s'organise sous deux formats, analytique et thématique. La plupart font état de difficultés dans la compréhension de ces documents volumineux, complexes et peu lisibles en raison de leur technicité. Quelques CESER bénéficient d'une présentation adaptée et simplifiée du Compte administratif. Certains d'entre eux ont élaboré, en appui de leurs documents budgétaires (CA, BP), des indicateurs d'impact pluriannuels qui permettent un suivi des choix budgétaires sur plusieurs exercices²⁶.

²² Idem : CESER Occitanie, Bretagne, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-France-Comté, Grand Est, Saint-Martin, Nouvelle-Aquitaine, Corse, La Réunion, Normandie, Pays de la Loire, Région Sud

²³ Idem : CESER Occitanie, Bretagne, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-France-Comté, Grand Est, Saint-Martin, Nouvelle-Aquitaine, Corse, Normandie, Pays de la Loire, Région Sud

²⁴ Idem : CESER Polynésie française, Hauts-de-France, Bourgogne-France-Comté, Nouvelle-Aquitaine, Corse, Normandie, Pays de la Loire, Région Sud

²⁵ Idem : CESER Occitanie, Polynésie française, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-France-Comté, Saint-Martin, Corse, Réunion, Normandie, Pays de la Loire, Région Sud

²⁶ Audition du CESER de la Réunion - séance de la Commission des finances du CESER Occitanie du 20 novembre 2024

b) Exemples d'organisation des travaux sur le Budget primitif

La demande formulée auprès des CESER était de fournir un exemple de calendrier type sur le cycle budgétaire du dernier BP. Deux exemples ont été choisis pour illustrer le fonctionnement de ces CESER avec une organisation similaire déroulée sur 12/13 jours avant l'Assemblée plénière du CESER ou du Conseil régional.

▪ Exemple 1²⁷

délai = 12 jours ouvrables et non ouvrés

J-12 : réception des documents budgétaires par le CESER et envoi aux conseillers ; J-11 : présentation du document budgétaire par le Conseiller régional en charge du budget et les services financiers du Conseil régional. Pour le BP, plusieurs Vice-présidents du Conseil régional sont invités à présenter leur budget (cette réunion est ouverte à l'ensemble des conseillers du CESER); J-11 à J-6 préparation des contributions des commissions thématiques et écriture par la Commission finances de la partie financière ; J-5 : Examen par la commission finances du pré-projet d'avis intégrant l'ensemble des contributions des commissions, validation et envoi à l'ensemble des conseillers du CESER ; J-1 : examen des amendements par la commission finances ; jour J : présentation et vote en AP ; J+2 : présentation de l'avis du CESER en séance plénière du Conseil régional

▪ Exemple 2²⁸

J-12 (généralement le vendredi soir) : Transmission du ROB ou du BP

J-11/J-9 : Analyse des données budgétaires par le chargé de mission (préparation des tableaux d'analyse + premier projet d'avis)

J-8 : Première réunion de coordination entre le chargé de mission et le Bureau de la Commission des Finances

J-7 : 1ère réunion de la Commission des Finances : validation de l'avis dans les grandes masses et des questions à poser

J-6 : Audition du Vice-Président en charge des finances + DGS + Direction des Finances et 2ème réunion de la Commission des Finances : validation finale de l'avis

J-5 : 3ème réunion de la Commission des Finances : validation de la synthèse de l'avis

J-2 : Adoption de l'avis en Bureau Exécutif

J-1 : Adoption de l'avis en séance plénière

Jour J : Vote du document budgétaire par le Conseil régional

NB : Nous auditionnons systématiquement le Vice-Président en charge des finances de la Région avec la DGS et la direction des finances (envoi de questions écrites si possible avant les auditions).

²⁷ Extrait du questionnaire diffusé par le CESER Occitanie en juin 2025 - CESER Hauts-de-France

²⁸ Idem - CESER Région Sud

4. Les acteurs intervenant dans le processus budgétaire

a) Le rapporteur général du budget (désigné au sein du CESER)

Dans certains CESER, un rapporteur général du budget, avec le rang de vice-président délégué, est désigné au sein du CESER. Doté d'une solide expertise financière, il anime les travaux du CESER sur le cycle budgétaire. Il organise les auditions et coordonne les travaux en lien avec le.la chargé.e de mission et l'équipe administrative. Ce rôle est tenu par le.la président.e de la commission des finances lorsqu'il.elle est installé.e. Cette personne est notamment centrale dans les formats ne fonctionnant pas comme une commission permanente sur les questions budgétaires et financières, mais en groupes de travail ou référents.²⁹

Au gré des auditions menées par le CESER Occitanie, 3 des CESER questionnés³⁰, ont présenté les missions du rapporteur général du budget qui intervient au sein de leur institution dans le processus budgétaire et financier. Souvent un « expert » et un technicien des procédures financières et budgétaires, il doit savoir faire preuve de pédagogie pour traduire en termes accessibles les documents budgétaires et les rendre plus compréhensibles pour les conseillers peu rompus aux techniques financières. Il peut préparer et coordonner l'Avis du CESER sur les documents budgétaires : rédige l'Avis général sur les recettes, les grandes trajectoires et y adjoint les Avis complémentaires des commissions thématiques. Il est l'interface privilégiée avec le vice-président du budget au niveau régional et la direction des finances ; il présente son projet d'Avis général devant tous les conseillers, puis en Assemblée plénière. En général, le rapporteur général bénéficie d'un rapport de confiance avec la direction des finances de la collectivité pour le sérieux de son travail, de pédagogie et de vulgarisation des données budgétaires et financières³¹.

b) Le.la chargé.e de mission de la commission des finances ou son équivalent

13³² CESER sur 15 déclarent avoir nommé un.e chargé.e de mission sur les questions financières.
9³³ CESER sur 15 disposent d'au moins 1 ETP sur ce poste dédié aux finances et au budget.

c) Rôle et contributions des commissions thématiques

11³⁴ des 15 CESER questionnés déclarent que les commissions thématiques apportent des contributions écrites, complétées par des auditions et des échanges directs pour 3 d'entre eux. 10 CESER sur 15 mentionnent ces contributions dans le corps de l'Avis³⁵.

²⁹ Audition du CESER Centre-Val de Loire – séance de la Commission des finances du CESER Occitanie du 27 novembre 2024

³⁰ Extrait du questionnaire diffusé par le CESER Occitanie en juin 2025 : CESER Bretagne, Centre Val-de Loire, et Pays de la Loire

³¹ Audition du CESER Normandie - séance de la Commission des finances du CESER Occitanie du 16 avril 2025 et audition du CESER Bretagne – séance de la Commission des finances du CESER Occitanie du 30 avril 2025

³² Idem : CESER Occitanie, Mayotte, Bretagne, Polynésie française, Hauts-de-France, Bourgogne-France-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Corse, La Réunion, Normandie, Pays de la Loire, Région Sud

³³ Idem : CESER Occitanie, Bretagne, Polynésie française, Bourgogne-France-Comté, Corse, La Réunion, Normandie, Pays de la Loire, Région Sud

³⁴ Idem : CESER Occitanie, Bretagne, Polynésie française, Hauts-de-France, Bourgogne-France-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, La Réunion, Normandie, Pays de la Loire, Région Sud

³⁵ Idem : CESER Mayotte, Bretagne, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-France-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, La Réunion, Normandie, Pays de la Loire

d) Les services/directions administratives et les élus du Conseil régional

Seul un CESER³⁶ déclare ne pas effectuer d'audition des services administratifs en amont de l'élaboration des Avis budgétaires et financiers, 14 CESER³⁷ le font régulièrement.

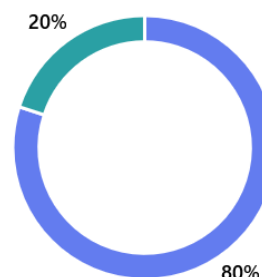
10 CESER³⁸ sur 15 déclarent effectuer une audition des vice-présidents/conseillers régionaux dans le cadre des questions budgétaires et financières. Les membres des commissions thématiques sont associés à ces auditions dans la majorité des cas. (9 sur 15)³⁹.

e) Les Avis et leur impact sur les conseillers régionaux et les politiques publiques

12 CESER sur 15⁴⁰ déclarent que les Avis budgétaires et financiers, sont repris et utilisés par les conseillers régionaux.

19. Y-a-t-il une utilisation des Avis et rapports budgétaires et financiers du CESER par les groupes politiques ?

● Oui	12
● Non	0
● Autre	3



41

Il est de coutume que l'exécutif régional ou son représentant assiste à certaines commissions, surtout aux Assemblées plénières du CESER. Les Avis du CESER sont ainsi directement mis à la connaissance de l'exécutif ou son représentant, et des services régionaux qui souhaiteraient y assister. Pour les élus régionaux qui lisent les Avis du CESER, ceux-ci sont pris en considération et apportent un éclairage différent des documents budgétaires régionaux ; ils sont également parfois réutilisés par la presse et les élus de l'opposition.

³⁶ Idem, CESC Saint-Martin

³⁷ Idem, CESER Pays de la Loire

³⁸ Idem : CESER Occitanie, Mayotte, Bretagne, Hauts-de-France, Bourgogne-France-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Corse, Pays de la Loire, Région Sud

³⁹ Idem : CESER Occitanie, Hauts-de-France, Bourgogne-France-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Corse, Normandie, Pays de la Loire, Région Sud

⁴⁰ Idem : CESER Mayotte, Bretagne, Polynésie française, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-France-Comté, Grand Est, CESC Saint-Martin, Nouvelle-Aquitaine, La Réunion, Normandie, Pays de la Loire

⁴¹ Extrait du questionnaire diffusé par le CESER Occitanie en juin 2025

f) Les intervenants et les partenaires extérieurs (dans le cadre d'auditions)

Concernant les auditions, notamment sur les documents budgétaires (analyse du Compte administratif, Orientations budgétaires, Budget primitif), la plupart des commissions des finances ou équivalent, ne consultent pas de tiers extérieurs. Lorsqu'elles ont lieu, ces auditions se pratiquent en général dans le cadre de saisines, d'auto-saisines ou de contributions nécessitant une certaine expertise. La Chambre régionale des comptes, l'Insee, la Banque de France, ou même des élus locaux sont des partenaires extérieurs récurrents.

5. Les autres champs d'intervention de la commission des finances

11⁴² commissions sur 15 sont en charge de plusieurs thématiques : le budget et les finances publiques, l'évaluation des politiques publiques, et les politiques européennes ou contractuelles ; 4 commissions des finances ou son équivalent ne sont dédiées qu'au budget et aux finances publiques. Au moins 36 % de l'activité de la commission des finances ou son équivalent est ainsi consacrée au budget et aux finances publiques.

a) La contribution à l'évaluation des politiques publiques⁴³

Les thématiques récentes ayant fait l'objet d'évaluation des politiques publiques sont très variées d'un CESER à l'autre : l'égalité femmes/hommes dans le sport, l'agriculture bio, les start-ups, les entreprises, la santé, l'évaluation des formations sanitaires et sociales, l'impact de l'inflation sur les politiques publiques et correspondent aux spécificités des régions ; seul le budget vert semble apparaître dans au moins 2 CESER⁴⁴.

9 CESER⁴⁵ évoquent une démarche partenariale ou de contribution, plutôt que de véritable évaluateur dans la méthodologie d'évaluation des politiques publiques, qui se fait souvent de concert avec la collectivité régionale, ou la participation du CESER à des instances régionales d'évaluation.

Beaucoup rappellent cette position de "contributeur", et donc une dépendance aux processus d'évaluation lancés par le Conseil régional. Cette démarche est également complétée par des formations et la diffusion de la culture de l'évaluation, et l'insertion d'éléments plus évaluatifs dans les Avis et les diverses études du CESER.

Lors de son audition, le CESER Bourgogne-Franche-Comté évoquait la mise en place d'un COSER (Comité de suivi et d'évaluation des politiques publiques régionales) par la collectivité régionale, où deux membres du CESER peuvent siéger et participer au suivi des politiques publiques et de leur évaluation. Tous les ans, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté demande au CESER de faire remonter via son Bureau, deux ou trois idées de suivi d'évaluation de politiques publiques au COSER avec un argumentaire. Cette pratique a lieu depuis 2021, et chaque année, un ou plusieurs sujets émanant du CESER sont retenus dans le cadre du programme annuel d'évaluation du Conseil régional.

⁴² Idem : CESER Occitanie, Mayotte, Bretagne, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Corse, La Réunion, Normandie, Région Sud

⁴³ Idem

⁴⁴ Extrait du questionnaire diffusé par le CESER Occitanie en juin 2025

⁴⁵ Idem : CESER Occitanie, Bretagne, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Corse, Normandie, Pays de la Loire

Par ailleurs, les conseillers du CESER participent également aux comités évaluatifs lancés par le Conseil régional.⁴⁶

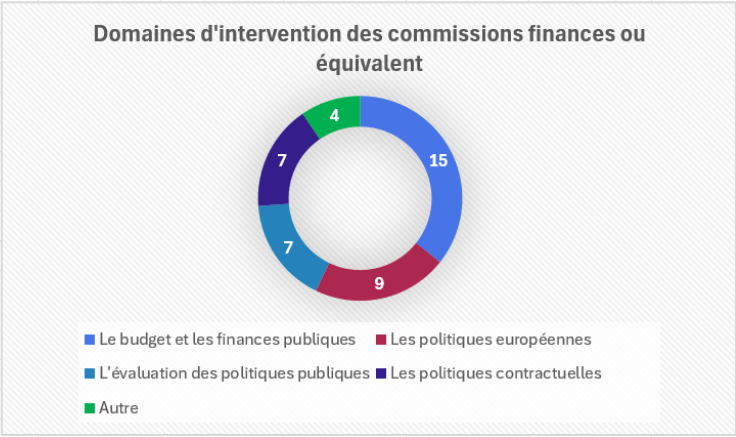
Enfin, il est à noter la production d'une étude soulignant l'intérêt du sujet, publiée en 2023 par le CESER Pays de la Loire, intitulée : « *L'évaluation au service des politiques publiques régionales. Un outil d'aide en faveur de l'action publique* »⁴⁷.

b) Les fonds européens et les politiques contractuelles

9 CESER⁴⁸ sur 15 ont déclaré que leur commission finances ou son équivalent avait également en charge la participation à l'évaluation des politiques européennes, et 7 pour les politiques contractuelles [CPER (Contrat de Plan État-Région), CRTE (Contrat pour la réussite de la transition écologique) ou SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)], par exemple au niveau régional.

20. Quels sont les domaines d'intervention de la commission finances ou équivalent ?

Le budget et les finances publiques	15
Les politiques européennes	9
L'évaluation des politiques publiques	7
Les politiques contractuelles	7
Autre	4



Réponses possibles à choix multiples ⁴⁹

⁴⁶ Audition du CESER Bourgogne-France-Comté - Séance de la Commission des finances du CESER Occitanie du 27 novembre 2024
⁴⁷ <https://ceser.paysdelaloire.fr>
⁴⁸ Idem : CESER Occitanie, Mayotte, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, La Réunion, Normandie, Région Sud
⁴⁹ idem

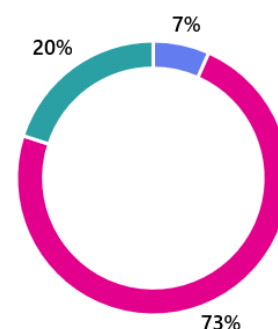
c) Les budgets spécifiques : budgets verts, budgets sensibles au genre

9 CESER⁵⁰ déclarent élaborer un budget vert ou équivalent et émettre également un Avis sur ce budget dans le cadre des saisines budgétaires.⁵¹

11 CESER sur 15⁵², ont déclaré que leur Conseil régional n'élabore pas de budget sensible au genre ou équivalent, même si des expérimentations ont été menées par 3 CESER⁵³. Un seul élabore ce type de document et émet un Avis (CESC Saint-Martin)⁵⁴.

35. Le Conseil régional élabore-t-il un budget sensible au genre ?

● Oui	1
● Non	11
● Autre	3



d) Les agences spécialisées

Sur 13 CESER ayant répondu que le Conseil régional dispose d'agences spécialisées, 8⁵⁵ ont déclaré ne pas disposer des comptes annuels consultables de façon explicite et détaillée. Un seul indique disposer d'informations complètes (CESER de la Réunion). La plupart sont demandeurs d'informations sur l'évaluation de l'activité de ces agences.

6. Interface avec les services/directions du Conseil régional

6⁵⁶ CESER déclarent disposer d'une personne en charge du suivi des préconisations du CESER auprès du Conseil régional : 4 CESER déclarent que cette personne est un membre administratif ou un chargé de mission/d'études, et 2 CESER, qu'il s'agit d'un conseiller de leur Assemblée⁵⁷.

12⁵⁸ CESER estiment que les Avis du CESER ont une influence sur les orientations des politiques publiques régionales, et 3 sont moins convaincus ou n'arrivent pas à l'évaluer. La représentation de la société civile au sein des CESER permet de nourrir une réflexion citoyenne autour des politiques

⁵⁰ Idem : CESER Occitanie, Bretagne, Polynésie française, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Corse, Normandie, Pays de la Loire, Région Sud

⁵¹ Extrait du questionnaire diffusé par le CESER Occitanie en juin 2025

⁵² Idem

⁵³ Idem : CESER Occitanie, Grand Est, et La Réunion

⁵⁴ Idem : CESC Saint-Martin

⁵⁵ Idem : CESER Occitanie, Mayotte, Bretagne, Polynésie française, Saint-Martin, Corse, Normandie, Sud

⁵⁶ Idem : CESER Bretagne, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, La Réunion

⁵⁷ Audition du CESER de La Réunion - séance de la Commission des finances du CESER Occitanie du 20 novembre 2024

⁵⁸ Idem : CESER Occitanie, Mayotte, Bretagne, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Saint-Martin, Nouvelle-Aquitaine, Corse, La Réunion, Région Sud

publiques portées par le Conseil régional, et contribue ainsi à asseoir leur pertinence et leur légitimité⁵⁹.

17. Pensez-vous que les Avis du CESER ont une influence sur les orientations des politiques régionales ?



60

Les CESER déclarent qu'il y a une prise en compte de leurs préconisations par les services régionaux, mais aussi les élus (majorité et opposition), avec une prise en compte de certains ajustements tant de forme (dynamisme des présentations, délais) que de fond (ajustements budgétaires à N+1, propositions concrètes). Ces propositions peuvent donner lieu à des échanges entre services, directions, cabinet de la Présidence et les CESER, en dehors des temps de saisines.

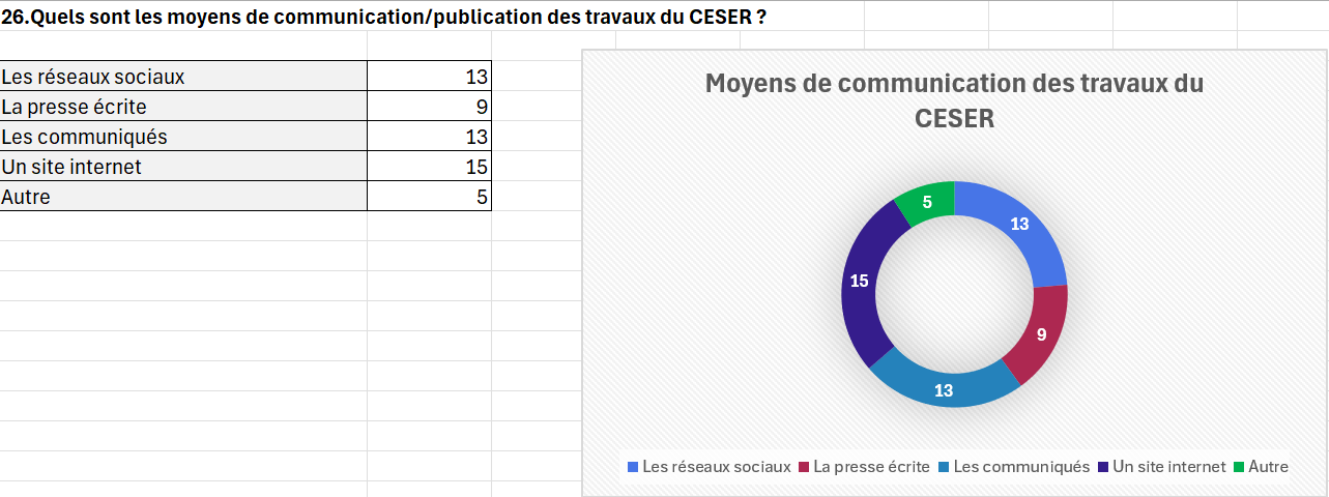
Tous les CESER reconnaissent l'importance de la qualité des relations entre les CESER et les directions/services administratifs du Conseil régional. Les CESER actent un relationnel de qualité avec les services régionaux. La direction des finances est disponible de façon générale, y compris en dehors des périodes de saisines budgétaires.

⁵⁹ Audition du CESER Centre-Val de Loire - séance de la Commission des finances du CESER Occitanie du 27 novembre 2024

⁶⁰ Idem

7. Communication/diffusion des Avis

14 CESER sur 15⁶¹, utilisent principalement 3 canaux de diffusion pour leurs travaux : site internet, réseaux sociaux, et communiqués.



Réponses possibles à choix multiples

Dans le cadre de leurs travaux budgétaires, 9 CESER sur 15⁶² diffusent un dossier de presse, au moins 24 à 48h avant l'Assemblée plénière du Conseil régional.

Certains CESER organisaient des conférences de presse en amont de l'Assemblée plénière du Conseil régional. Celles-ci ont été remplacées par des communiqués de presse, transmis par voie numérique. Néanmoins, le résumé de ces Avis budgétaires ne semble pas forcément intéresser les médias⁶³.

8. Synthèse des différences et similitudes des modes de fonctionnement des commissions des finances (ou équivalent) des CESER interrogés

Les CESER montrent une forte homogénéité organisationnelle et un haut degré d'implication dans le cycle budgétaire régional.

a) Un rôle institutionnel d'Assemblée consultative régionale⁶⁴

Les CESER sont systématiquement saisis sur les documents budgétaires régionaux : OB, BP, budgets supplémentaires/Décisions Modificatives, Compte Administratif sauf exception. Le cadre législatif donne à tous les CESER un rôle consultatif et non décisionnel.

⁶¹ Résultats du questionnaire de juin 2025 : CESER Occitanie, Mayotte, Bretagne, Polynésie française, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-France-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Corse, La Réunion, Normandie, Pays de la Loire, Région Sud
⁶² Résultats du questionnaire de juin 2025 : CESER Occitanie, Bretagne, Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Pays de la Loire, Région Sud
⁶³ Audition du CESER Bretagne - séance de la Commission des finances du CESER Occitanie du 30 avril 2025
⁶⁴ Article L4241-1 du CGCT

b) La diversité des formats des commissions des finances ou leur équivalent

Le choix ou non de former une commission des finances ou son équivalent dépend de la taille et de l'Histoire de la Région. Le rôle du rapporteur général du budget, présent dans 3 des 15 CESER ayant répondu, varie également selon les pratiques installées : il peut avoir un rôle de pédagogue, d'expert, et de médiateur privilégié avec les services régionaux, ou simplement de porte-parole de la commission ou du groupe de travail. Dans tous les formats, la collégialité des instances assure la représentativité de la société civile dans sa pluralité.

c) Interaction avec le Conseil régional et transparence

Les rapports entre les CESER et les conseils régionaux semblent corrects, mais restent à améliorer sur certains points : délais dans les saisines, valorisation des Avis des CESER, et suivi des préconisations. Les délais de transmission légaux des documents budgétaires semblent généralement respectés mais restent contraints et limitent les capacités d'analyse du CESER et de prise en compte des Avis.

d) La relative prise en compte des Avis budgétaires

Les CESER peuvent influencer le débat public et proposer des alternatives, mais ils n'ont pas de pouvoir de décision ; leur impact dépend beaucoup de la volonté politique régionale d'intégrer leurs recommandations. Des réponses montrent des cas où les recommandations sont reprises formellement, alors que pour d'autres, cet impact semble moins certain. Ce suivi des préconisations varie d'une Région à l'autre. Ce suivi peut également être mené au sein même des CESER sous forme d'auto-évaluation.

Les délais entre l'Assemblée plénière des CESER et des Conseils régionaux varient d'une Région à l'autre : ce délai est d'environ de 2 à 4 jours, selon les réponses des CESER ; si ce délai est de 48H, comme cela se fait en Occitanie, il ne permet pas d'avoir une diffusion de son Avis suffisamment tôt pour une prise en compte optimale.

e) La contribution partielle des CESER à l'évaluation des politiques publiques

Des nombreux rapports sur l'évaluation des politiques publiques⁶⁵, publiés ces dernières années et plus particulièrement sur la contribution des CESER suite à la Loi NOTRe et de l'enquête conduite par le CESER Occitanie en 2025, il ressort :

- une hétérogénéité des contextes régionaux et une diversité de configurations dans la manière de prendre en compte et de conduire l'évaluation des politiques publiques régionales ;
- les CESER ont bien investi le champ de l'évaluation et leurs travaux convergent tant au niveau stratégique que méthodologique ;
- la démarche semble encore trop peu intégrée au sein des Conseils régionaux⁶⁶ et plus globalement par les décideurs, dans les mécanismes de construction et de suivi des politiques publiques. Les évaluations de politiques publiques, tout en se multipliant, ne constituent pas encore un véritable outil de débat et de décision. La publicité des résultats et leur prise en compte par les décideurs dans l'amélioration des politiques publiques, sont jugées insuffisantes.

En résumé, les principaux enjeux identifiés sont :

⁶⁵ CESER Occitanie 2017, CESE 2015, Conseil d'État 2020, Société Française de l'Évaluation 2021, CESER de France 2017, 2022, France Stratégie 2022, CESER Pays de la Loire 2023

⁶⁶ Voir positionnement des Conseils régionaux dans l'observatoire des évaluations de politiques publiques 2022

- la lisibilité et la vulgarisation des documents budgétaires du Conseil régional ;
- le renforcement du suivi des préconisations de la part des CESER et des Conseils régionaux ;
- la montée en compétence des CESER sur la contribution à l'évaluation des politiques publiques ;
- une meilleure exploitation médiatique des Avis budgétaires ou transversaux.

III. VERS UNE MEILLEURE PERFORMANCE DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE : PISTES D'AMÉLIORATION POUR LE CESER OCCITANIE

Le CESER Occitanie joue un rôle essentiel dans l'analyse et la compréhension des finances régionales. Afin de renforcer la qualité, la lisibilité et l'impact de ses travaux, plusieurs pistes d'amélioration peuvent être mises en œuvre. Cette partie présente des préconisations structurées autour de cinq axes stratégiques sous la forme d'un plan opérationnel.

1. Renforcer la compréhension et la transparence budgétaire

Pour faciliter l'analyse et la lecture des documents financiers, et renforcer la participation du CESER Occitanie aux processus budgétaires régionaux, il est proposé de/d' :

- a) inclure le CESER Occitanie dans les **processus budgétaires des décisions modificatives-DM et du compte administratif-CA**, avec la formulation d'un Avis avant l'Assemblée plénière du Conseil régional ;
 - b) encourager le Conseil régional à produire des **versions analysables du budget et du compte administratif**, comprenant synthèses, infographies, indicateurs d'impact et comparaisons pluriannuelles ;
 - c) **disposer d'une note d'information** sur les interventions financières du Conseil régional auprès de **ses agences** ;
 - d) développer une **grille de lecture commune CESER/Conseil régional**, permettant un suivi clair des équilibres budgétaires et des priorités politiques.
- **Acteurs concernés :**
 - **en interne au CESER :** Présidence, membres de la commission des finances, du ou de la chargé.e de mission finances, commissions thématiques ;
 - **en externe :** Direction des finances du Conseil régional, responsables des agences régionales, services budgétaires, vice-président.e.s et élu.e.s concerné.e.s.
 - **Délais/échéances :** 6 mois à 1 an
 - **Moyens :**
 - **Humains :** membres de la commission des finances, chargé.e de mission finances, commissions thématiques ;
 - **Partenariaux :** collaboration avec les services financiers, agences régionales, vice-président.e.s et élu.e.s concerné.e.s ;
 - **Techniques :** outils de synthèse et infographie, espace partagé, modèles de fiches.

2. Approfondir et améliorer l'analyse qualitative et stratégique avec le Conseil régional

Pour renforcer la qualité et la portée des analyses budgétaires, il est proposé à la collectivité régionale de/d' :

- a) **renforcer les analyses de performance et de résultats**, afin d'évaluer l'efficacité des dépenses publiques ;
- b) **évaluer la cohérence financière entre le budget et la planification stratégique** (SRADDET, SRESRI, etc.), afin de mieux mesurer l'articulation entre priorités financières et objectifs définis par le Conseil régional ;
- c) **mettre à disposition des budgets spécifiques**, tels que le budget vert et le budget sensible au genre, comme suggéré depuis plusieurs années par le CESER Occitanie ;
- d) **pouvoir analyser l'impact budgétaire des financements régionaux auprès des agences.**

▪ **Acteurs concernés :**

- **en interne au CESER** : membres de la commission des finances, du ou de la chargé.e de mission finances, commissions thématiques ;
- **en externe** : Direction des finances du Conseil régional, vice-président.e.s et élu.e.s concerné.e.s.

▪ **Délais/échéances** : 9 mois à 1 an

▪ **Moyens :**

- **Humains** : membres de la commission des finances, du ou de la chargé.e de mission finances, commissions thématiques ;
- **Partenariaux** : collaboration avec les services financiers, agences régionales, vice-présidents et élus concernés ;
- **Techniques** : outils de suivi budgétaire, tableaux de bord interactifs, accès aux données financières régionales.

3. Renforcer le dialogue institutionnel et la co-construction avec le Conseil régional

Pour améliorer l'efficacité et la pertinence des Avis budgétaires et financiers, il est proposé de/d' :

- a) **obtenir un retour formalisé du Conseil régional** sur la prise en compte des recommandations du CESER, via une **réunion annuelle CESER/Conseil régional** dédiée à la revue des préconisations retenues ou non, complétée par une réponse écrite (telle que celle effectuée pour l'Avis du CESER sur le BP 2021⁶⁷) ou un tableau de suivi partagé sur ces préconisations ;
- b) **instaurer un calendrier partagé** avec la Région, permettant d'anticiper les travaux budgétaires et de mieux coordonner les saisines ;
- c) **augmenter les délais actuels a minima à 14 jours ouvrés avant l'Assemblée plénière du Conseil régional**, afin d'améliorer par une journée supplémentaire le travail des commissions thématiques et d'approfondir les réflexions et les analyses sur le budget ;

⁶⁷ Réponse écrite du Conseil régional Occitanie sur l'Avis du CESER Occitanie sur le BP 2021 de la Région – Assemblée plénière du CESER Occitanie du 15 décembre 2020

- d) **voter l'Avis du CESER au moins 3 jours ouvrés** avant l'Assemblée plénière du Conseil régional ;
- e) **inviter officiellement le/la président.e de la commission des finances** à assister à la tenue de l'Assemblée plénière du Conseil régional où sera présenté l'Avis budgétaire afin d'en rendre compte à la commission des finances du CESER ;
- f) **développer des échanges avec les autres CESER**, afin de mutualiser les bonnes pratiques et les méthodologies d'analyse.

▪ **Acteurs concernés :**

- **en interne au CESER** : Présidence CESER, membres de la commission des finances, du ou de la chargé.e de mission finances, commissions thématiques ;
- **en externe** : Direction des finances du Conseil régional, vice-président.e.s et élu.e.s concerné.e.s, autres CESER.

▪ **Délais/échéances** : 6 mois à 1 an.

▪ **Moyens :**

- **Humains** : membres de la commission des finances, du ou de la chargé.e de mission finances, Présidence du CESER, services régionaux ;
- **Partenariaux** : collaboration avec les autres CESER, et la direction régionale des finances ;
- **Techniques** : outils collaboratifs (tableau de bord partagé, visioconférence, plateforme documentaire).

4. Améliorer la communication et la visibilité externe, et informer davantage

Plusieurs CESER ont développé des outils de diffusion accessibles et attractifs (synthèses, chiffres clés, supports visuels), permettant une meilleure compréhension de leurs analyses par les partenaires, les médias et les acteurs de la société civile.

Afin de renforcer la lisibilité et l'impact des travaux budgétaires et financiers, il est proposé de/d' :

- a) **instaurer un délai minimum de 3 jours ouvrés** entre l'Assemblée plénière du CESER et celle du Conseil régional ;
- b) **moderniser la communication budgétaire** par la production de capsules ou reportages vidéo, de supports photos, d'infographies dynamiques, présence sur les réseaux sociaux ;
- c) **accroître la visibilité médiatique des Avis**, en renforçant la collaboration avec la presse régionale (conférences et communiqués de presse) et en diffusant des synthèses simplifiées et attractives ;
- d) **valoriser les impacts concrets des préconisations** dans la communication publique, afin de mieux démontrer la contribution du CESER à la décision publique régionale et d'affirmer sa légitimité comme instance consultative et force de proposition.

▪ **Acteurs concernés :**

- **en interne au CESER** : Présidence CESER, membres de la commission des finances, du ou de la chargé.e de communication, du ou de la chargé.e de mission finances, commissions thématiques ;
- **en externe** : Direction de la communication du Conseil régional, presse régionale et médias locaux, associations et partenaires socio-économiques, vice-président.e.s et élu.e.s concerné.e.s.

- **Délais/échéances** : 3 mois à 18 mois, évaluation et ajustement N+2.
- **Moyens** :
 - **Humains** : le ou la chargé.e de communication, le ou la chargé.e de mission finances, commissions thématiques ;
 - **Partenariaux** : collaboration avec la presse régionale pour diffusion et le service communication régionale ;
 - **Techniques** : outils graphiques : vidéos (Canva pro, adobe express), espace web dédié.

5. Développer une culture d'évaluation et d'innovation

En 2022, CESER de France a publié un bilan sur 5 ans de la mise en œuvre par les CESER de leur nouvelle mission de contribution à l'évaluation et au suivi des politiques publiques, en relation avec les exécutifs régionaux.

Pour renforcer la capacité d'évaluation et d'anticipation du CESER Occitanie, les recommandations ci-après, empruntent largement aux préconisations de cette étude de CESER de France, et plus particulièrement de :

- a) **mettre en œuvre une évaluation à N+2 des préconisations de cet Avis**, avec un diagnostic de celles qui ont été suivies ou non avec les motifs correspondants ; systématiser ce suivi pour toutes les préconisations du CESER ;
 - b) **créer une instance partenariale d'évaluation des politiques publiques** : composée de différents organes constitutifs à définir (comité de l'évaluation, comités de pilotage spécifiques ...), pilotée par le Conseil régional et à laquelle le CESER est associé avec l'établissement concerté d'un calendrier de travail pluriannuel et des moyens humains et financiers dédiés ;
 - c) **poursuivre l'acculturation du CESER à l'évaluation des politiques publiques** ; systématiser la nécessité de l'évaluation des politiques publiques dans les Avis et les rapports votés par le CESER ;
 - d) **faciliter l'accès à l'information, aux données et le partage des analyses** ;
 - e) **développer la diffusion et la valorisation des travaux d'évaluation des politiques publiques** auprès du plus grand nombre de citoyens et de la société civile organisée, pour atteindre la finalité démocratique dans un format facile d'accès.
- **Acteurs concernés** :
 - **en interne au CESER** : présidence CESER, membres de la commission des finances, chargé(e) de mission finances, commissions thématiques, membres du CESER concernés par l'évaluation ;
 - **en externe** : Conseil régional Occitanie, autres CESER, CESER de France, experts thématiques, partenaires institutionnels.
 - **Délais/échéances** : 6 mois à 1 an

▪ **Moyens :**

- **Humains :** membres de la commission des finances, chargé.e de mission finances, commissions thématiques, experts ponctuels ;
- **Partenariaux :** collaboration avec les agences régionales, les services experts et les partenaires thématiques ;
- **Techniques :** outils d'analyse financière, tableaux de suivi, plateformes collaboratives pour les notes et évaluations.

De façon synthétique, le CESER Occitanie gagnerait à :

- Structurer davantage son dispositif budgétaire, et ses relations avec le Conseil régional ;
- Renforcer la lisibilité et la pédagogie de ses analyses ;
- Institutionnaliser le suivi de ses préconisations ;
- Et affirmer sa contribution à l'évaluation des politiques publiques et son rôle d'influence auprès du Conseil régional.

En engageant dès la fin de l'année 2024 une réflexion méthodologique sur ses propres pratiques, la commission des finances du CESER Occitanie a souhaité adopter une démarche innovante et réflexive. Cette étude comparative, menée auprès de plusieurs CESER de France, illustre la volonté de l'Assemblée consultative régionale de s'interroger sur ses méthodes de travail, de partager ses expériences et de s'inspirer de celles des autres pour renforcer la qualité de ses analyses et de ses Avis.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans la mission du CESER : être un espace de dialogue, de concertation et de proposition au service de la démocratie régionale. En ouvrant la discussion à d'autres territoires, la commission des finances a démontré son attachement à la transparence, à la coopération et à l'amélioration continue de ses modes de fonctionnement.

Les enseignements tirés de cette étude font apparaître une grande diversité d'organisations et de pratiques au sein des commissions des finances ou équivalent des CESER et conseils de même nature. Si les contextes diffèrent, les constats convergent : partout, les CESER partagent le même souci de rigueur, de clarté et de pédagogie dans l'analyse budgétaire, ainsi qu'une même volonté d'approfondir le dialogue avec les exécutifs régionaux. Plusieurs bonnes pratiques ont ainsi émergé, qu'il s'agisse de la mise en place d'outils de décryptage budgétaire, de l'organisation de sessions de formation, ou encore de la création de supports de synthèse destinés à rendre les Avis plus lisibles et accessibles. Il faudrait développer également davantage de concertation avec le Conseil régional pour l'évaluation des politiques publiques.

Ces observations ouvrent la voie à plusieurs pistes d'amélioration pour le CESER Occitanie. Il s'agit notamment de renforcer l'anticipation du calendrier budgétaire, de consolider les échanges avec les services du Conseil régional et de structurer une méthodologie commune d'analyse des documents financiers. L'effort de formation continue des conseillers, la mutualisation d'outils numériques collaboratifs et la création d'espaces de dialogue interrégionaux pourraient également contribuer à une meilleure efficacité du travail collectif.

Au-delà de ses apports techniques, cette étude revêt une portée politique et institutionnelle : elle réaffirme le rôle essentiel des CESER dans la gouvernance régionale et dans la contribution à l'évaluation des politiques publiques. Dans un contexte où leur visibilité et leur utilité font l'objet de questionnements, cette démarche comparative apporte une preuve concrète de leur capacité à se

renouveler, à se moderniser et à se positionner comme acteurs moteurs de l'innovation démocratique régionale.

En définitive, ce travail n'a pas vocation à émettre un jugement, mais bien à servir de point de départ pour une amélioration partagée. En valorisant les réussites existantes et en identifiant les marges de progression, la commission des finances du CESER Occitanie contribue activement à la construction d'une culture commune de l'analyse budgétaire au sein du réseau des CESER.

Cette étude marque ainsi une étape importante dans la reconnaissance du CESER Occitanie comme un acteur engagé, exigeant et tourné vers l'avenir au service d'une **action publique régionale** toujours **plus lisible, transparente et efficace**.

ANNEXES

ANNEXES

- La lettre d'invitation du Président du CESER Occitanie aux auditions de la commission des finances, en date du 06 novembre 2024 ;
- La lettre d'invitation du Président du CESER Occitanie à répondre au questionnaire, en date du 12 juin 2025 ;
- Le questionnaire complété par la CESER Occitanie, sur le modèle de celui transmis en juin 2024 à tous les CESER ;
- Un extrait du questionnaire avec les réponses anonymes (5/10 pages maximum).

La lettre d'invitation du Président du CESER Occitanie aux auditions de la commission des finances, en date du 06 novembre 2024

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Toulouse, le 06 novembre 2024



Le Président
Jean-Louis CHAUZY

JLC/VB/VC
Chargée de Mission : Valérie BILLAUD
valerie.billaud@ceser-occitanie.fr
Assistante : Virginy CAM-CANOVAS
virginy.cam@ceser-occitanie.fr

OBJET : Sollicitation pour une participation à des auditions dans le cadre d'un benchmark du CESER Occitanie

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Commission 8 dite « *Finances – Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et Évaluation des politiques publiques* » du CESER Occitanie envisage actuellement de lancer des travaux d'auto-saisine sur une étude comparative de méthodologie sur le fonctionnement des commissions finances (ou équivalentes) de tous les CESER de France et dont un en région outre-mer, concernant notamment le travail sur le cycle budgétaire, afin d'évaluer notre propre fonctionnement. Cette démarche que nous avons souhaité collaborative, s'appuiera sur un travail d'échanges avec chaque CESER qui sera volontaire à l'élaboration de cette étude.

Cette collaboration peut revêtir deux formes complémentaires :

- 1- Participer à des auditions en visioconférence notamment lors de nos prochaines réunions de commission ;
- 2- Et/ou répondre en transparence à un sondage/questionnaire court afin de récolter des données synthétiques qui pourront être exploitées dans un document écrit à l'horizon 2025.

L'objectif de cette étude est d'obtenir un panel des différentes méthodologies qui peuvent nous permettre d'apprécier notre fonctionnement, et également de pouvoir évoluer sur une méthodologie nouvelle. L'étude sera formalisée par un document de synthèse que nous proposons de restituer à tous les CESER participants à partir du second semestre 2025, document destiné à être aussi un partage de bonnes pratiques.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir m'indiquer si le CESER que vous présidez, notamment la commission finances (ou équivalente), accepte d'être associé à nos travaux.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Siège
18, allées Frédéric Mistral - 31077 Toulouse cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94 – Télécopie : 05 61 55 51 10
Email : ceser@ceser-occitanie.fr - www.ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier
201, av. de la Pompiègne - 34064 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42 – Télécopie : 04 67 22 93 94
Email : ceser@laregion.fr - www.ceser-occitanie.fr



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Si vous êtes favorable, je vous remercie de nous indiquer si vous souhaitez vous positionner pour une audition en visioconférence lors de l'une de nos prochaines réunions de commission : le mercredi 20 novembre 2024 après-midi ou le mercredi 27 novembre 2024 au matin (*horaire à définir ensemble*) et/ou si vous participerez via le questionnaire court que nous vous transmettrons prochainement. Par avance, merci de bien vouloir nous faire part de votre réponse avant **le 14 novembre 2024**.

Madame Valérie BILLAUD, chargée de mission de notre commission finances, est à votre disposition et pourra vous apporter toutes les informations complémentaires nécessaires (valerie.billaud@ceser-occitanie.fr; 05 62 26 94 90).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées,

et amicalement.

Le Président du CESER Occitanie
Jean-Louis CHAUZY



CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Siège

18, allées Frédéric Mistral - 31077 Toulouse cedex 4

Tél. 05 62 26 94 94 - Télécopie : 05 61 55 51 10

Email : ceser@ceser-occitanie.fr - www.ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201, av. de la Pompiègnane - 34064 Montpellier cedex 2

Tél. 04 67 22 93 42 - Télécopie : 04 67 22 93 94

Email : ceser@laregion.fr - www.ceser-occitanie.fr



**La lettre d'invitation du Président du CESER Occitanie à répondre au questionnaire,
en date du 12 juin 2025**

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E



Toulouse, le 12 juin 2025

À l'attention des Présidentes et Présidents de CESER de France

Le Président
Jean-Louis CHAUZY

JLC/VB/VC
Chargée de Mission : Valérie BILLAUD
valerie.billaud@ceser-occitanie.fr
Assistante : Vittrigny CAM-CANOVAS
vittrigny.cam@ceser-occitanie.fr

OBJET : Sollicitation pour une participation à un questionnaire de type QCM dans le cadre d'une analyse comparative des méthodologies utilisées par les différents CESER sur les travaux budgétaires et financiers

Madame la Présidente, Monsieur le Président, *Chers et chers collègues.*

La Commission 8 dite « Finances – Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et Évaluation des politiques publiques » du CESER Occitanie a le plaisir de vous confirmer avoir lancé ses travaux d'auto-saisine sur une étude comparative de méthodologie sur le fonctionnement des commissions finances (ou équivalentes) de différents CESER de France, et pour lesquels vous avez été préalablement informés dans un courrier en date du 06 novembre 2024.

Pour rappel, l'objectif de cette étude est d'obtenir un panel des différentes méthodologies qui peuvent nous permettre d'apprécier notre fonctionnement, et également de pouvoir évoluer sur une méthodologie nouvelle. L'étude sera formalisée par un document de synthèse que nous proposons de restituer à tous les CESER dès que cet Avis sera voté par notre assemblée fin 2025, document destiné à être aussi un partage de bonnes pratiques et d'échanges pour tous.

Cette démarche que nous avons souhaitée collaborative depuis le départ, s'est d'abord appuyée sur une série d'échanges via des auditions très enrichissantes auprès des CESER volontaires et disponibles sur une période allant de novembre 2024 à mai 2025.

Comme nous vous l'avions également précédemment annoncé, nous entamons désormais notre seconde phase d'études, auprès de tous les CESER qui le souhaitent, par le biais d'un questionnaire à réponses courtes et à choix multiples, afin de récolter des données à la fois quantitatives et qualitatives. Dans un total souci de transparence et d'équité, nous vous transmettrons également en annexe, notre propre participation à ce questionnaire, afin de vous éclairer davantage sur les attentes.

Vous pourrez répondre à ce questionnaire, dont la durée est estimée à 15 minutes, via le lien ci-dessous :

<https://forms.cloud.microsoft/e/GBSiMyMiSM>

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Siège
18, allées Frédéric Mistral - 31077 Toulouse cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94 – Télécopie : 05 61 55 51 10
Email : ceser@ceser-occitanie.fr - www.ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier
201, av. de la Pompiègne - 34064 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42 – Télécopie : 04 67 22 93 94
Email : ceser@laregion.fr - www.ceser-occitanie.fr



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

La réponse de votre CESER à ce questionnaire est attendue pour le 30 juin 2025 au plus tard.
L'ensemble des données récoltées à cette date pourront ainsi être traitées par notre Commission Finances avant les vacances d'été, afin de finaliser à partir de la rentrée de septembre l'auto-saisine en cours.

Madame Valérie BILLAUD, chargée de mission de notre commission finances, est à votre disposition et pourra vous apporter toutes les informations complémentaires nécessaires (valerie.billaud@ceser-occitanie.fr ; 05 62 26 94 90).

Dans l'attente de votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées,

et au verso :


Jean-Louis CHAUZY

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Siège
18, allées Frédéric Mistral - 31077 Toulouse cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94 - Télécopie : 05 61 55 51 10
Email : ceser@ceser-occitanie.fr - www.ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier
201, av. de la Pompi gnane - 34064 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42 - Télécopie : 04 67 22 93 94
Email : ceser@laregion.fr - www.ceser-occitanie.fr



QUESTIONNAIRE COURT À DESTINATION DES CESER

Auto-saisine de la commission finances du CESER Occitanie : « Le CESER Occitanie et l'analyse budgétaire : comparaisons interrégionales et préconisations »

Réponses du CESER Occitanie

I. LES ACTEURS

1. Avez-vous une commission finances ou un équivalent ? : Oui
2. Si non, quel est le format de cette instance équivalente ? :
 - Un groupe de travail ad hoc
 - Un rapporteur général du budget
 - Un ou plusieurs référents désignés parmi les conseillers
 - Autres :...
3. S'il s'agit d'un groupe de travail, de combien de membres se compose-t-il ?...
4. Quel est le nombre de conseillers de la commission finances ou équivalent qui interviennent sur les questions budgétaires et financières du CESER ? 36 (Effectif possible prévu à 44)
5. Avez-vous un(e) chargé(e) de mission dédié(e) aux questions budgétaires et financières ? Oui
6. Quel est le nombre d' ETP (Equivalent temps plein) consacrés aux questions budgétaires et financières ? : 1
7. Qui sont les acteurs qui interviennent dans le cycle des travaux budgétaires au sein du CESER (en prenant l'exemple d'élaboration de l'Avis du Budget Primitif) ? :
 - La direction administrative du CESER : Non
 - La présidence du CESER : Non
 - La commission finances ou équivalent: Oui
 - Un groupe de travail consacré: Oui
 - Un rapporteur général du budget: Non
 - Un(e) rapporteur(e) de commission désigné(e) à chaque nouvel Avis : Oui
 - Les commissions thématiques du CESER: Oui
 - Autres :...
8. Y-a-t-il une ou plusieurs personnes en charge du suivi des préconisations du CESER auprès du Conseil régional ? : Non
9. Et si oui, quel est son statut ? :
 - Conseiller ;
 - Membre administratif ;
 - Direction ;
 - Autres :

II-LE FONCTIONNEMENT/LES PROCÉDURES

10. Quelle est la fréquence mensuelle des réunions de la commission en charge des finances/budget ou équivalent ?
- Une fois par semaine : Oui-Non
 - Une fois toutes les quinzaines : Oui
 - Une fois par mois : Oui-Non
 - Autres :....
11. Comment associez-vous les commissions thématiques du CESER aux travaux budgétaires (en prenant l'exemple du Budget Primitif) ? :
- Par des contributions écrites : Oui
 - Par une séance d'auditions : Oui
 - Autres :.....
12. Les contributions de ces commissions thématiques sont-elles prises en compte ? sous quelle forme ? :
- Dans les annexes ;
 - Dans le corps de l'Avis ;
 - Dans les deux cas : Oui
 - Autres : ...
13. Avez-vous une audition des services administratifs régionaux pour les Avis budgétaires ? : Oui
14. Avez-vous une audition des vice-présidents/conseillers régionaux en charge des thématiques budgétaires et financiers ? : Oui
15. Si oui, les commissions thématiques du CESER ou leurs présidents sont-ils associés à ces auditions? : Oui
16. Pensez-vous que les Avis du CESER ont une influence sur les orientations des politiques régionales ? : Oui
17. Quel type de retour avez-vous de la prise en compte des préconisations des Avis budgétaires et financiers du CESER dans les politiques publiques régionales ? Donner des exemples :
- Les derniers Avis du CESER sur le BP ont donné lieu à un courrier circonstancié sur l'analyse de nos préconisations.
- Le Conseil régional a initié en 2024 une évaluation de la politique sportive régionale sous l'angle de l'égalité Femmes/Hommes, pour donner expressément suite aux demandes réitérées du CESER depuis 2018 dans ses Avis sur les OB et les BP de la Région pour un budget généré dans le domaine du sport.
18. Y a-t-il une utilisation des Avis et rapports budgétaires et financiers par les groupes politiques ?
- Autre : Parfois, et selon les sujets évoqués, les groupes de la majorité vont s'appuyer sur les Avis du CESER dans un sens favorable ; néanmoins, les groupes d'opposition peuvent les utiliser parfois à des fins d'instrumentalisation politique.

III- LES CHAMPS D'INTERVENTION

19. Quels sont les domaines d'intervention de la commission finances ou équivalent ? :
- Le budget et les finances publiques : Oui
 - L'évaluation des politiques publiques : Oui
 - Les politiques contractuelles du Conseil régional : Oui
 - Les politiques européennes : Oui
 - Exemples que vous souhaitez partager :...
20. Quelles sont les thématiques récentes d'évaluation des politiques publiques ? Citer entre 1 et 3 thématiques : L'égalité femmes/hommes dans le domaine du sport ; le budget vert.
21. Si oui, quelle méthodologie est développée en matière d'évaluation des politiques publiques, en quelques mots ? Groupes de travail Conseil régional/CESER mis en place : sur la co-construction d'un référentiel d'évaluation de l'un des 10 plans du Pacte vert pour l'Occitanie (plan économie résiliente sociale et solidaire) et pour l'audition d'experts dans le cadre de l'initiation d'une évaluation de la politique sportive régionale sous l'angle de l'égalité Femmes/Hommes.
22. Quel est le nombre de saisines et d'auto saisines annuelles de la commission finances ou équivalent ? :
- Entre 1 et 3 ;
 - Entre 3 et 5 ;
 - Plus de 5
23. Quel est le format de présentation du budget primitif et du Compte Administratif ? :
- Analytique/comptable ;
 - Thématique ;
 - Les deux formats ; Oui
 - Autres
24. Le Conseil régional produit-il déjà le Compte Financier Unique ? : Non
25. Quels sont les moyens de communication/publication des travaux du CESER ? :
- Les réseaux sociaux : Non
 - La presse écrite : Oui
 - Les communiqués : Oui
 - Un site internet : Oui
 - Autres : transmission des Avis OB et BP dès leur adoption aux élus régionaux en vue de la plénière du Conseil régional, mise en ligne par le Conseil régional des Avis du CESER sur son intranet, contribution du CESER au rapport d'activité et de développement durable-RADD.
26. Préciser s'il y a une élaboration d'un dossier de presse et/ou communiqué de presse dans le cadre des Orientations Budgétaires et du Budget Primitif par exemple ? : oui

27. Dans quels délais a lieu ce communiqué au regard de la tenue de l'Assemblée plénière du Conseil régional ? :
- Au moins 48h avant l'Assemblée Plénière du Conseil régional ; Oui
 - Au moins 48H après l'Assemblée Plénière du Conseil régional ;
 - Autre délai :....
28. Le CESER est-il impliqué dans le processus de décisions modificatives du Conseil régional ? :
Oui
29. Si oui, à quel niveau d'implication ? :
- Est informé : Oui
 - Est consulté : Oui
 - Rédige un Avis a priori : Oui-Non
 - Rédige un Avis a posteriori : Oui-Non
 - Autres : le CESER est effectivement saisi pour la DM de juin qui est concomitante au CA. Il en tient compte pour son avis ultérieur sur les OB.
30. Le CESER est-il impliqué dans le processus de Compte Administratif du Conseil régional ? : Oui
31. Si oui, à quel niveau d'implication ? :
- Est informé : Oui
 - Est consulté : Oui
 - Rédige un Avis a priori : Oui-Non
 - Rédige un Avis a posteriori : Oui-Non
 - Autres : Le CESER est consulté pour le CA. Dans la pratique,-après l'adoption du CA en plénière du Conseil régional, le CESER rédige une note d'analyse détaillée qui alimente sa réflexion dans l'élaboration de son Avis sur les Orientations Budgétaires suivantes (note annexée à l'Avis).
32. Le Conseil régional élabore-t-il un budget vert? : Oui
33. Si oui, le CESER émet-il un Avis sur ce budget ? : Autres : (ses remarques sur le budget vert sont partie intégrante de son Avis sur le BP)
34. Le Conseil régional élabore-t-il un budget sensible au genre ? : autres : Le Conseil régional établit actuellement une expérimentation dans le domaine du sport.
35. Si oui, le CESER émet-il un Avis sur ce budget ? : Autres : Le CESER est associé à une expérimentation en cours (voir réponse 17).
36. Si le Conseil régional a créé des agences spécialisées, en rapporte-t-il ses interventions financières de manière explicite dans des comptes annuels consultables par le CESER : Non

IV- LE CALENDRIER DU CYCLE BUDGÉTAIRE

37. Quel est le calendrier annuel du cycle budgétaire ? :

- Exemple 1 : Décision Modificative en mars et juin (année N) / Compte Administratif ou Compte Financier Unique N-1 en juin (année N) / Orientations Budgétaires N+1 en octobre/novembre (année N) / Budget Primitif N+1 en décembre (année N)
- Autre exemple :.....

38. Le délai légal de transmission des documents budgétaires et financiers est-il respecté en général ? :

- Systématiquement ; Oui
- Fréquemment ;
- Rarement ;
- Jamais.

39. Si oui, de quel délai en moyenne parle-t-on pour cette transmission ? :

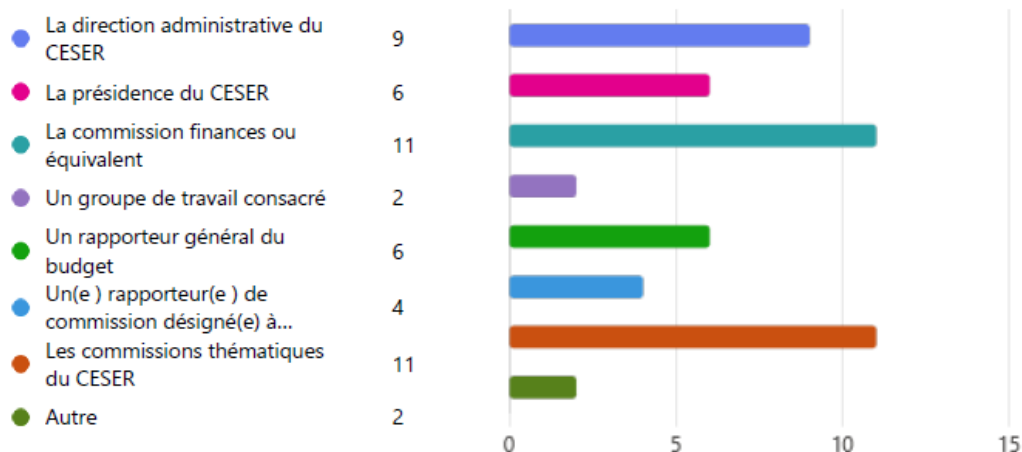
- 12 jours ouvrés ;
- Entre 12 et 15 jours ouvrés ; Oui
- Plus de 15 jours ouvrés.

40. Pouvez-vous nous indiquer le rétroplanning d'élaboration de vos avis sur les OB ou le BP du Conseil régional à compter de la transmission des documents par ce dernier, selon l'exemple ci-dessous ?

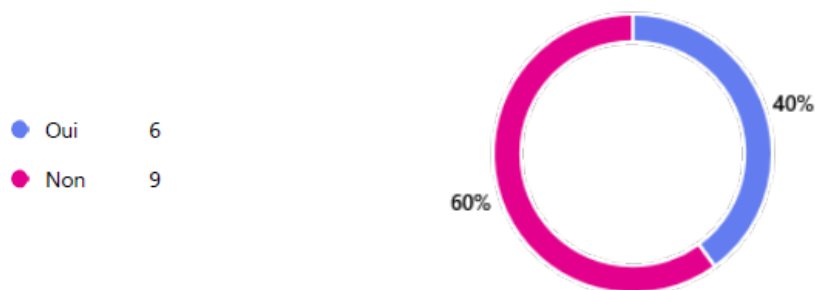
- -J-12 AP Conseil régional : réception des documents budgétaires du Conseil régional ;
- -J-10 : préparation des réunions de commissions ;
- - J-9 à 7...etc.

Un extrait du questionnaire avec les réponses anonymes (5/10 pages maximum)

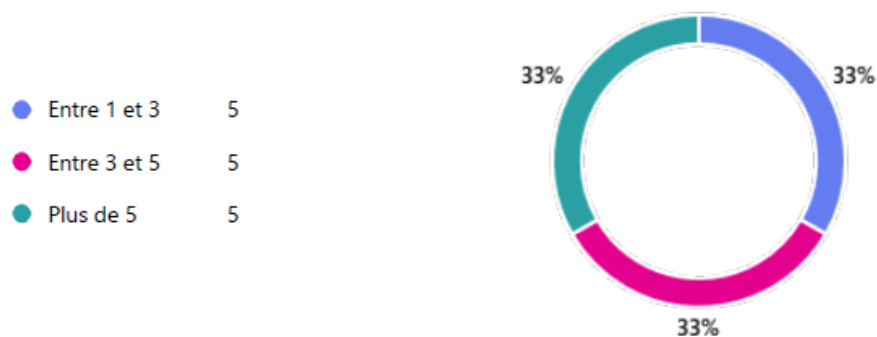
8. Qui sont les acteurs qui interviennent dans le cycle des travaux budgétaires au sein du CESER (en prenant l'exemple d'élaboration de l'Avis du Budget Primitif) ?



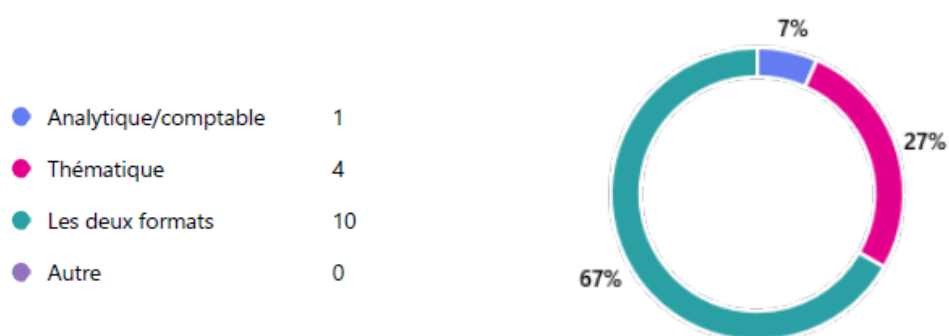
9. Y-a-t-il une ou plusieurs personnes en charge du suivi des préconisations du CESER auprès du Conseil régional ?



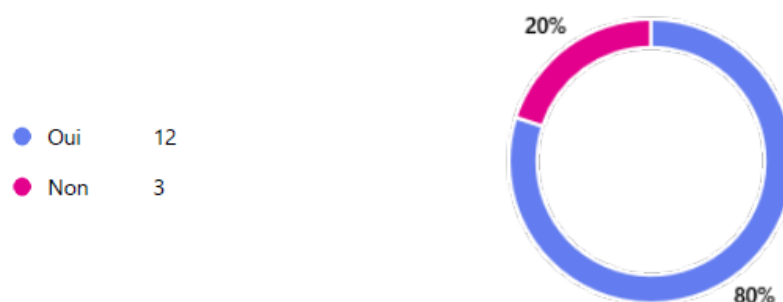
23. Quel est le nombre de saisines et d'auto-saisines annuelles de la commission finances ou équivalent ?



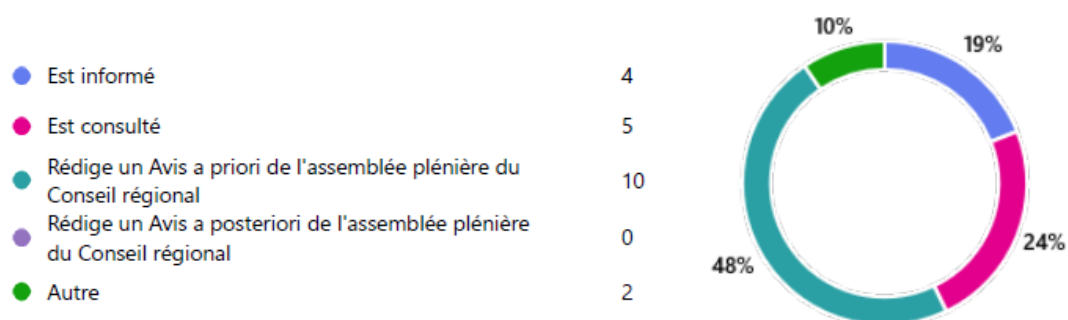
24. Quel est le format de présentation du budget primitif et du compte administratif ?



31. Le CESER est-il impliqué dans le processus de compte administratif du Conseil régional ?



32. Si oui, à quel niveau d'implication ?



LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

SIGLE	SIGNIFICATION
AP	Assemblée plénière
BP	Budget primitif
BS	Budget supplémentaire
CA	Compte administratif
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CFU	Compte financier unique
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CPER	Contrat de Plan État Région
CR	Conseil régional
CRTE	Contrat pour la réussite de la transition écologique
CTAP	Conférence territoriale de l'action publique
DM	Décision modificative
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
LAB ‘	Le Lab' est une équipe interne qui agit de manière transversale avec les agents, les élus et les usagers pour concevoir des services publics plus adaptés aux attentes et pour rendre les pratiques administratives plus collaboratives lelab.laregion.fr
OB	Orientations budgétaires
PA	Projet d'Avis
ROB	Rapport d'orientations budgétaires
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRESRI	Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

M. Jean-Pierre LHERM

Pour le 1^{er} collège

2^e COLLÈGE

M. Christophe DUMAS

Pour les organisations syndicales FO, CFE-CGC, UNSA et FAFP

M. Michel FRANQUESA

Pour les organisations syndicales CFDT, CGT, SOLIDAIRES et FSU

Adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 151

Intervention de Monsieur Jean-Pierre LHERM

Pour le 1^{er} Collège

Monsieur le Représentant de la Présidente du Conseil régional d'Occitanie, Stéphane BERARD,
Monsieur le Directeur adjoint des finances et du budget, Bernard MIFSUD,
Monsieur le Président du CESER, Jean-Louis CHAUZY,
Monsieur le Rapporteur, Hubert FAURE,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers du CESER,

Le Collège 1 tient tout d'abord à remercier l'ensemble des membres de la Commission 8 *Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et Évaluation des politiques publiques* du CESER pour le travail réalisé sur cette autosaisine intitulée : « Le CESER Occitanie et l'analyse budgétaire : comparaisons interrégionales et préconisations », un sujet aussi vaste que déterminant pour l'avenir de nos pratiques et de notre place institutionnelle.

Nous remercions également l'ensemble des CESER de France pour leur contribution active, que ce soit lors des auditions ou à travers les réponses apportées au questionnaire adressé. Leur participation a été essentielle pour nourrir cette réflexion collective.

Ce travail n'aurait pas pu aboutir sans l'engagement du rapporteur, Hubert FAURE, et de sa présidente, Karen SERRES. Nous tenons également à saluer l'investissement constant de notre chargée de mission Mme Valérie BILLAUD et l'assistante de la commission Mme Vitrigny CAM, qui, ces derniers mois, ont œuvré sans relâche en lien avec tous les CESER du territoire et d'outre-mer. Merci à vous tous et toutes.

Le Collège 1 du CESER Occitanie tient à exprimer son analyse sur ce travail d'autosaisine qui intervient dans un contexte économique et budgétaire marqué, une fois encore, par des incertitudes fortes et par des restrictions significatives pour les collectivités locales. Nous en avons abordé le sujet précédemment.

Ce rapport, clair et structuré, met en lumière non seulement nos forces, mais aussi les points que nous devons améliorer pour renforcer notre rôle, notre visibilité et notre capacité d'analyse.

Il identifie notamment des enjeux majeurs :

- Mieux structurer et moderniser notre communication, afin de renforcer la lisibilité de nos travaux ;
- Réaffirmer le rôle essentiel des CESER dans la gouvernance régionale et dans l'évaluation des politiques publiques, rôle qui constitue le cœur de notre mission ;
- Poursuivre la modernisation de notre fonctionnement, démontrant ainsi notre capacité à nous renouveler pour demeurer un acteur moteur de l'innovation démocratique ;
- Ouvrir la réflexion sur notre organisation interne, notamment sur la pertinence d'un rapporteur unique ou du maintien d'une diversité de contributions. C'est notre cas en Occitanie.

Ce débat légitime, posé par le rapport de la commission, révèle la richesse de nos pratiques et l'importance de préserver un équilibre entre efficacité et diversité des regards.

Les préconisations formulées par la commission 8 du CESER sont à la fois concrètes et constructives. Elles méritent d'être mises en œuvre. Parmi elles, nous soulignons :

- Obtenir un retour formalisé de la Région sur la prise en compte des recommandations du CESER, via une réponse écrite ou un tableau de suivi partagé, complété par une réunion annuelle dédiée ;
- Mettre en place un calendrier partagé avec la Région pour anticiper les travaux budgétaires (DOB, BP, DM, CA) et mieux coordonner les saisines ;
- Encourager la Région à produire une version vulgarisée du budget, avec synthèses, infographies et indicateurs d'impact ;
- Garantir un accès systématique aux comptes des agences régionales, pour renforcer la transparence ;
- Expérimenter de nouvelles approches d'analyse, comme l'impact environnemental ou la budgétisation sensible au genre ;
- Renforcer les échanges inter-CESER, afin de mutualiser les bonnes pratiques et les méthodologies d'analyse.

Ces propositions vont dans le sens d'un CESER plus lisible, plus efficace, et mieux intégré dans les processus de décision régionaux.

À ces constats, le Collège 1 souhaite ajouter deux points majeurs :

- Premièrement, nous insistons sur la nécessité d'améliorer la transparence et la consultation du CESER en amont des décisions budgétaires.

L'Avis le souligne déjà, mais nous voulons en réaffirmer l'importance : un dialogue anticipé, un calendrier partagé et un accès aux documents préparatoires permettraient d'enrichir l'analyse et de renforcer la qualité de nos contributions.

- Deuxièmement, dans cette même logique de transparence accrue, nous souhaitons que la Région puisse également communiquer les propositions ou pistes de travail rejetées en amont de l'élaboration du budget, et qui, pour cette raison, ne figurent pas dans les documents budgétaires définitifs.

Disposer de cette information permettrait de mieux comprendre les arbitrages opérés, d'adapter nos recommandations et d'exercer pleinement notre rôle consultatif.

Nous ne pouvons qu'encourager la Région à se saisir pleinement de l'Avis de la commission 8.

Les conseillers du collège 1 des groupes Agriculture et Agro-industrie, Artisanat, Commerce et Professions Libérales — incluant les employeurs particuliers, Industrie et Services, Économie sociale et solidaire, se sont tous exprimés en faveur de cet Avis.

Ainsi, en responsabilité, en cohérence et dans une parfaite unité, le Collège 1 votera cet Avis.

Je vous remercie de votre écoute.

Intervention de Monsieur Christophe DUMAS
Pour les organisations syndicales FO, CFE-CGC, UNSA et FAFP

Madame la Présidente de la Région Occitanie, ou son représentant,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Je m'exprime aujourd'hui au nom des organisations CFE-CGC, UNSA, FAFP (Fédération autonome de la fonction publique) et FO dans le cadre de l'examen de cette auto-saisine.

Je souhaite tout d'abord remercier la Présidente de la commission ainsi que le rapporteur de l'Avis pour la qualité de leur animation, leur engagement constant et la rigueur apportée à ces travaux. Je tiens également à saluer l'appui précieux de la chargée de mission et de la secrétaire, ainsi que la mobilisation active de l'ensemble des conseillères et conseillers.

Cette auto-saisine constitue un exercice d'auto évaluation approfondie du fonctionnement de notre commission en matière d'analyse budgétaire pour l'Occitanie. Elle s'appuie sur des auditions, ainsi que sur les réponses recueillies via un questionnaire adressé à l'ensemble des CESER de France, permettant une comparaison éclairante avec les commissions des finances ou leurs équivalents dans les autres régions.

Les objectifs étaient clairs :

- Établir un état des lieux des procédures budgétaires en vigueur ;
- Analyser les méthodes de travail mises en œuvre dans les différentes commissions ;
- Comparer le fonctionnement de notre commission avec celui des autres CESER.

Plusieurs constats majeurs émergent :

- une grande diversité d'organisation des commissions des finances, liée à la taille des régions ou aux choix internes de fonctionnement ;
- des modes d'animation variés, allant du rapporteur général dédié au porte-parole de commission ou de groupe de travail ;
- une constante néanmoins : la collégialité, garante de la représentativité de la société civile organisée dans toute sa pluralité ;
- une diversité également dans la fréquence des réunions, dans le respect des obligations légales et dans la transmission des documents budgétaires et financier à deux exceptions.

Ces éléments témoignent d'une homogénéité organisationnelle globale et d'un fort degré d'implication des CESER dans le cycle budgétaire régional.

L'Assemblée plénière du CESER exerce un rôle consultatif, non décisionnel, sur les documents budgétaires régionaux.

Certaines Régions saisissent leur CESER sur l'ensemble des documents : Orientations budgétaires, Budget primitif, Décisions modificatives, Compte administratif.

En Occitanie, notre saisine formelle ne porte que sur les Orientations budgétaires et le Budget primitif.

Nos avis gagneraient en pertinence et en exhaustivité si nous étions également saisis sur les Décisions modificatives et le Compte administratif.

Par ailleurs, la production de versions analytiques du budget et du compte administratif, ainsi que l'adoption d'une grille de lecture commune CESER-Conseil régional, renforceraient la qualité du suivi des équilibres budgétaires et des priorités politiques.

Si une interaction existe entre le Conseil régional et le CESER, elle demeure perfectible.

Les délais légaux de saisine et de transmission des documents budgétaires sont aujourd'hui trop restreints, ce qui limite nos capacités d'analyse.

En Occitanie, le délai de 48 heures entre notre Assemblée plénière et celle du Conseil régional constitue un frein réel à la valorisation et à la prise en compte de nos avis.

Au regard de ces constats, il apparaît indispensable de renforcer le dialogue budgétaire entre le Conseil régional et le CESER. Nous formulons les propositions suivantes :

- Instaurer un calendrier partagé permettant d'anticiper les travaux budgétaires ;
- Porter les délais de transmission des documents à 14 jours ouvrés avant l'Assemblée plénière du Conseil régional ;
- Voter l'avis du CESER au moins 3 jours ouvrés avant l'Assemblée plénière du Conseil régional ;
- Inviter la Présidente ou le Président de la commission des finances du Conseil régional à l'Assemblée plénière du CESER lors de la présentation de l'avis budgétaire ;
- Développer les échanges et coopérations avec les autres CESER.

Une amélioration doit également être engagée en matière de communication externe, afin de mieux valoriser les travaux de notre assemblée consultative et son rôle de force de proposition.

Nous devons poursuivre le développement d'une culture de l'évaluation et de l'innovation dans le suivi des politiques publiques, et en assurer une diffusion plus large.

C'est ainsi que nous conforterons pleinement le rôle que la loi nous confie : contribuer à l'évaluation des politiques publiques et exercer une influence éclairée auprès du Conseil régional, au nom de la société civile organisée.

Nous voterons cet Avis.

Intervention de Monsieur Michel FRANQUESA
Pour les organisations syndicales CFDT, CGT, SOLIDAIRES et FSU

Monsieur le Rapporteur général du budget de la Région Occitanie, représentant la Présidente de la Région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU et Solidaires tiennent à saluer le travail réalisé par l'ensemble des membres de la Commission 8 sur l'étude comparative de l'analyse budgétaire des différents CESER. Elles soulignent la qualité de la démarche, la rigueur de l'analyse et l'implication de l'ensemble des personnes mobilisées, en particulier la présidente de la commission, la chargée de mission, l'assistante et le rapporteur.

Cette auto-saisine permet de porter un éclairage intéressant sur l'organisation mise en œuvre sur les questions budgétaires d'une Région à l'autre. L'étude approfondie des réponses apportées au questionnaire élaboré par la commission, a mis en évidence des fonctionnements très différents d'une Région à l'autre, pouvant aller jusqu'à l'absence de commission finances. Elle met également en lumière les relations entretenues entre la collectivité régionale et le CESER. Elle apporte des éléments sur la manière dont la communication interne et/ou externe est conçue et sur la politique de diffusion des avis du CESER.

Cette étude est une occasion de questionner notre propre fonctionnement, au moment-même où l'existence des CESER est remise en cause. L'objectif n'est évidemment pas de sombrer dans une critique systématique, mais bien d'améliorer notre fonctionnement collectif, de mieux faire connaître nos travaux et de conforter l'utilité de notre existence.

C'est avec cet état d'esprit que la CFDT, la CGT, la FSU et Solidaires souhaitent mettre particulièrement en exergue plusieurs constats et demandes à l'issue de cet Avis :

- Nous réitérons notre demande que tous les documents budgétaires soient soumis à l'avis du CESER. Actuellement les Décisions Modificatives et le Compte Administratif ne le sont pas.
- Nous renouvelons notre souhait que les avis budgétaires du CESER soient présentés en séance plénière du Conseil régional par leur rapporteur, gage de précision, de cohérence et de valorisation de l'expertise produite.
- Même si les délais de transmission des documents budgétaires sont corrects, ils restent trop courts pour une étude approfondie par l'ensemble du CESER. Et le délai existant entre notre Assemblée plénière et celle du Conseil régional laissent trop peu de temps aux Conseillers régionaux pour prendre connaissance de nos avis.
- Pour exercer au mieux notre mission, nous demandons une véritable formation (et non une simple information) des conseillers sur toute les questions financières.
- Les formats des avis qui nous sont imposés sont jugés peu attractifs par une majorité d'entre nous, tous collèges confondus. Leur lecture serait facilitée s'ils étaient plus concis.

- La communication doit être reconsidérée. Quels destinataires visons-nous ? Comment nos avis sont-ils valorisés et vulgarisés au-delà d'un cercle restreint d'initiés ? Améliorer la politique de communication aussi bien interne qu'externe nous semble indispensable pour informer mieux, davantage, en visant un public plus large. La question de notre lisibilité externe et de la vulgarisation de nos écrits est ainsi posée.
- Nous proposons de diversifier les formats des avis et les méthodes de communication.

Trois niveaux pourraient être envisagés :

- un avis complet, structuré et exhaustif ;
- une synthèse opérationnelle, de type « deux pages » ;
- un format de communication destiné au grand public.

La CFDT, la CGT, la FSU et Solidaires insistent sur la nécessaire transparence à exercer sur l'affectation des fonds publics ainsi que sur l'indispensable évaluation de son utilisation par les bénéficiaires. Jouer la transparence en éclairant les conseillers CESER sur le fonctionnement, le budget et le suivi des dépenses engagées par les agences régionales sont une demande récurrente de notre part. Nos organisations sont particulièrement attachées à cette évaluation de la dépense publique. Elles souhaitent que celle-ci soit mise en œuvre dans notre instance.

Ces propositions formulées ici reflètent une volonté partagée par nos organisations d'améliorer le fonctionnement interne du CESER, de renforcer le partenariat institutionnel avec le Conseil régional et de contribuer plus efficacement à la qualité de la décision publique.

Au cours de l'élaboration de l'Avis de la commission 8, la plupart de ces propositions ont été largement partagées par l'ensemble des conseillers de la commission quel que soit leur collège d'origine.

La CFDT, la CGT, la FSU et Solidaires voteront cet Avis, convaincus qu'il constitue une étape importante pour consolider la place du CESER Occitanie et moderniser ses pratiques.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Crédit couverture ©CESER Occitanie